

THE ALEXANDRIA INSURANCE COMPANY S.A.E.

Président du Conseil d'Administration: S.E. ALY PACHA YEHA

Vice-Présidents M. Georges ALLEMANN et M. Byron DELLAPORTA

ASSURANCES: INCENDIE, ACCIDENTS TRANSPORTS, etc.

Siège Social ALEXANDRIE Immeuble de la Société 12, Boul. Saad Zaghloul Succursale du Caire: 17, Rue Kasr el Nil

JOURNAL SUISSE D'EGYPTE

ET DU

PROCHE-ORIENT

Organe Officiel des Sociétés Suisses



International Watch Co. SCHAFFHOUSE

QUALITE ET TRADITION chez HOROVITZ & Cie JOAILLIERS Montres de Marque 29, Rue Chérif Pacha ALEXANDRIE

Alexandrie: 20, Rue Salah El Dine - Téléphone 29795
Adresse Télégraphique «HELVE» Alexandrie

Le Caire: 8, Abdel Khalek Saroit Pacha - Tél. 57282
Abonnements: Egypte P.T. 125 - Etranger P.T. 150

LA SUISSE ET L'EUROPE ACTUELLE

La Suisse a-t-elle un caractère national? Certainement oui, et cela en dépit de sa diversité ethnique, politique et confessionnelle.

Il y a peu de peuples en Europe, dont le caractère soit aussi accentué que le caractère national du peuple suisse, et je crois que l'on reconnaît sans peine un Suisse parmi d'autres hommes, car c'est la somme de toutes ses diversités, ses particularités, qui finit par composer un tout, une personnalité morale, certainement complexe, mais typiquement helvétique.

Nous possédons en commun un certain nombre de convictions, de réflexes d'attitudes qui dirigent notre pensée, nos moeurs, notre manière de vivre et de travailler, notre politique aussi.

Nous n'avons pas comme les autres pays, tels la France, l'Allemagne ou l'Italie, une culture nationale, une langue qui nous unit, mais nous formons une nation essentiellement politique à qui pourtant ne manque pas le tempérament combatif et l'esprit de clocher, du fait de notre configuration géographique, ne nous empêche nullement d'oublier quelques fois l'intérêt commun.

La preuve en est fournie par notre histoire, qui relate nos nombreuses réconciliations; mais elle prouve aussi le souci constant de défendre notre petit pays en face de ses puissants voisins, d'assurer son droit à l'existence et d'assurer la subsistance d'une population relativement nombreuse, vivant sur un petit territoire dont le sol et le sous-sol sont très pauvres.

Il faut trouver dans ces raisons, l'habitude prise au cours des siècles passés, de cette entraide, (aujourd'hui on appelle cela collaboration) librement consentie par chacun, pour le plus grand bien de la communauté, même si l'intérêt privé de quelques uns en souffrait.

On peut aussi expliquer par ce qui précède, le sens inné, chez le suisse, de sa responsabilité, de son civisme et de sa maturité politique, de son sens de la DÉMOCRATIE; en effet, en Suisse, celui qui ne joue pas les règles du jeu démocratique ne peut avoir d'influence sur la chose publique.

Depuis quatre générations, la TECHNIQUE ET L'INDUSTRIE MODERNES ont encore affermi la structure sociale et politique de notre pays.

Jusqu'à ce jour, la Suisse a su éviter dans sa politique intérieure et dans sa politique étrangère, une rupture dans sa ligne de continuité; une de ces ruptures spectaculaires, brusque ou violente, qui ébranle et remet en question les principes sur quoi repose la vie nationale. Dans ce sens nous sommes conservateurs, et c'est peut-être l'exemple du gâchis qui régit autour de nous ou simplement notre bon sens qui nous empêche de tenter de telles aventures. Cela veut-il dire que notre politique est stagnante, qu'elle n'évolue pas? Non, tout au contraire; mais nous préférons procéder par étapes, par mises au point successives, par un effort d'adaptation raisonné; adaptation du droit constitutionnel, des dispositions légales du programme des partis politiques, adaptation à l'action des groupements économiques, aux progrès de la technique moderne, aux moeurs modernes. Dans les autres pays, cet effort est également fourni, et généralement d'une manière plus violente; mais, chez nous, il se complique de différents facteurs. A une époque où la technique tend à uniformiser la vie collective, où l'économie tend à la rationaliser, il faut faire des sacrifices pécuniaires pour conserver à la Suisse son caractère fédéraliste, aux cantons leur autonomie, ainsi qu'aux divers groupes ethniques et confessionnels leur raison d'être.

Nous n'avons pas d'accès direct à la mer, malgré l'effort fait pour nous créer une

flotte commerciale, cette voie maritime de ravitaillement peut nous être coupée en temps de conflit armé entre les grandes puissances, et pourtant, cette voie est pour la Suisse, d'une importance vitale, du fait de notre pauvreté en matières premières et de notre sol, il ne faut oublier aussi que notre population a presque doublé au cours du dernier siècle. Il est certain que l'aviation peut dans certains cas — que l'on se souvienne du ravitaillement de Berlin par le pont aérien — être d'un réel secours pour des marchandises légères. L'effort que nous faisons pour l'utilisation de plus en plus grande de la houille blanche, est une des incidences de cette situation, mais malgré tous nos efforts, notre dépendance matérielle vis-à-vis des marchés étrangers s'accroît avec le développement de notre technique et le standard de plus en plus élevé de notre vie.

Cette préoccupation est

celle de la politique de nos hommes d'Etat, elle se reflète dans tous les débats politiques et dans les discours de nos dirigeants. Tous nos fonctionnaires, nos diplomates, doivent consacrer la plus grande partie de leur temps et de leurs efforts à une besogne ingrate, souvent ardue, qui tient à la fois du comptable, du marchand et du commis, pour arriver à traiter des affaires de troc, afin d'assurer l'équilibre économique et social, et la santé du pays. Ceci prouve bien que notre interdépendance est absolue.

En résumé, il s'agit de savoir comment dans ce monde tourmenté et compliqué on peut garder à la Suisse, petit pays au coeur de l'Europe, son indépendance, chaque grande puissance sachant très bien qu'elle est prête à la défendre, même au prix des plus grands sacrifices.

M. FIECHTER.

(Lire la suite en page 4)

SEMAINE SUISSE 1952

Appel du Président de la Confédération

La Semaine Suisse est une démonstration des fruits de notre activité nationale. Elle est une preuve de ce que nous réussissons à produire par notre labeur, notre patience et notre savoir-faire.

Acheter des marchandises suisses, c'est donner à son prochain la possibilité de travailler avec joie, c'est assurer le pain de nombreuses familles du pays et encourager de nouveaux efforts.

N'oublions pas que nous sommes solidaires et que nous avons besoin les uns des autres non seulement dans les bonnes années, mais aussi et surtout dans les mauvaises. Mettons donc le travail suisse à l'honneur, ce qui est une façon de contribuer à améliorer notre production.

Honorons le travail national et achetons des marchandises suisses!

KOBELT, Président de la Confédération

Une fête du travail

Alors que les firmas sont à nos portes, partout se tient une nouvelle manifestation, une « Fête du travail »; c'est la « Semaine Suisse » de cette année (18 octobre — 1er novembre) et à répandre plus encore la belle devise: « Honneur au travail national ».

C'est ainsi que nous autres Suisses fêtons une fois par an ce qui nous est propre, ce qui est sorti de nos mains. Le commerçant veut mettre sous nos yeux ce que l'esprit et la main-d'oeuvre suisses, les inventeurs et industriels suisses, les entrepreneurs et les ouvriers suisses ont créé, il nous dit en même temps: voyez et essayez, comparez et aimez-vous bien que lors des achats, il ne faut pas seulement considérer le prix, mais aussi l'origine des marchandises offertes! Deux choses s'intègrent étroitement dans toute économie nationale: la nécessité d'exporter et la nécessité d'importer, mais il y a un devoir à remplir vis-à-vis de l'industrie travaillant sur le marché intérieur: il faut lui assurer des débouchés sur nos propres marchés, dans l'intérêt de notre approvisionnement. C'est pourquoi chacun doit être particulièrement orienté sur nos possibilités de production, c'est là la tâche que se donnent la « Semaine Suisse » et nos foires et expositions nationales.

Il va de soi qu'une manifestation comme celle de la « Semaine Suisse » doit pouvoir compter sur l'appui de la presse, de la radio, de l'école et de la scène. Nos théâtres donnent des oeuvres d'écrivains de notre pays, la radio diffuse des émissions ressortissant du domaine spirituel suisse, les journaux publient, à côté des annonces, des articles d'intérêt économique et culturel sur des sujets spécifiquement helvétiques.

L'école échoit la belle tâche d'orienter notre jeunesse sur les mérites de notre industrie et de notre artisanat, sur l'importance et la portée d'une bonne orientation professionnelle, garantie du bien-être de notre peuple. Le concours de composition qui a lieu cette année dans nos écoles a trait au « fruit suisse » et à ses nombreux emplois. Des brochures et des images de valeur commandant notre richesse fruitière ont été mises à disposition du corps enseignant, pour faciliter sa tâche.

Des « visites de fabriques » et une campagne spéciale de

PROTECTION ANTIAERIENNE

Explosion d'une bombe de 500 kgs.

Une bombe d'avion de 500 kilos a fait explosion, pour la première fois en Suisse, dans la vallée de la Gasterm, au sud-est de Kandersteg où, en collaboration avec le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux à Zurich et le Service technique militaire, le Service de la protection antiaérienne du Département militaire fédéral a procédé à des installations permettant de se rendre compte des effets des bombes d'avions de 50 jusqu'à 500 kilos. Les essais portés en premier lieu sur la résistance aux éclats de murs d'épaisseurs diverses en béton armé, béton aggloméré et briques, ainsi que sur celle offerte par des sacs de sable et des caisses de gravier. Les essais ont aussi été étendus à des portes, des couvertures et des éléments de pare-éclats.

Plusieurs services du Département militaire fédéral, les C. F. F., les P.T.T., les départements militaires cantonaux, les départements cantonaux des travaux publics et d'autres autorités intéressées à la construction d'abris anti-aériens avaient été conviés à assister à l'explosion. Celle-ci eut lieu à 13 h. 10 et les observateurs, bien à l'abri des éclats, à un bon kilomètre de distance, entendirent d'abord une très forte détonation bien sûr suivie d'un puissant souffle d'air, tandis qu'un énorme nuage de fumée noire, qui prit rapidement la forme d'un champignon géant, s'élevait lentement au pied de l'immense paroi de rochers où se trouvait le lieu d'expérimentation.

Peu après, il fut possible de se rendre compte des effets de la déflagration. Si, en général, les murs en béton et ceux en brique résistèrent assez bien, en revanche plusieurs portes massives en métal furent littéralement arrachées de leurs gonds et soufflées ou aspirées à quelque dix mètres de distance. Une autre porte fut pliée comme une feuille de papier. Quant aux portes en bois, elles furent à peu de choses près réduites en morceaux. Tout le mur, composé de divers éléments et d'une longueur totale d'environ 50 mètres, était placé en arc de cercle à 15 m. de la bombe.

Celle-ci comprenait environ 60 % d'explosifs et 40 % d'acier. Les murs les plus faibles

furent parfois percés par des éclats, tandis que d'autres plus épais ou de meilleure qualité n'étaient que plus ou moins « écorchés ». A l'opposé du mur, mais à 4 mètres seulement de la bombe, un vaste rempart de béton et de sacs de sable avait été édifié, pour freiner quelque peu le déplacement d'air en direction de la seule habitation de cet endroit: la vallée. Ce rempart fut absolument pulvérisé et réduit en blocs informes.

Dès que les ingénieurs et techniciens du Département militaire fédéral auront étudié les effets des diverses explosions et qu'ils seront à même de présenter des conclusions pratiques sur les meilleures dispositions à prendre pour la construction d'abris anti-aériens, un communiqué final sera publié sur les résultats obtenus et les leçons à tirer des expériences faites.

CROIX ROUGE SUISSE

Des enfants de Berlin en Suisse

La Croix-Rouge suisse communique:

Une doctoresse et une assistante sociale de la Croix-Rouge suisse se trouvent actuellement à Berlin pour constituer un premier groupe choisi parmi un nombre considérable d'enfants nécessiteux; les enfants de ce groupe arriveront en Suisse au milieu du mois de novembre prochain et seront accueillis dans des familles pour trois mois. La Croix-Rouge suisse espère pouvoir offrir de cette manière un séjour de rétablissement de trois mois dans des familles suisses, non seulement à mille enfants, en chiffre rond, de Berlin, qui souffrent particulièrement de la situation précaire de cette ville encerclée, mais au total deux mille enfants, venant, en partie, des plus grands centres européens de réfugiés.

Pourquoi ne pas fabriquer des chars suisses?

Le conseiller national Arth. Steiner émet dans la «Schweizerische Metall- und Uhrenarbeiterzeitung», sur le problème des chars, des considérations intitulées: «Réfléchissons sérieusement!»

Le vice-président de la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers laisse de côté l'aspect militaire de la question. Il se demande seulement s'il ne serait réellement pas possible de construire en Suisse les chars nécessaires à notre armée. Considérant le haut standard de l'industrie suisse des machines et des métaux et la qualité incontestable de sa production, M. Steiner croit pouvoir, en bonne conscience, répondre par l'affirmative à la question posée. «Certes, la production de chars exige une grande expérience.

Il fut un temps où l'industrie suisse n'était pas à même de fabriquer des canons. Nous savons quelle produit, aujourd'hui, un canon de grande capacité et de haute précision. Elle s'est aussi acquise une réputation mondiale dans la fabrication des moteurs Diesel. Elle est également en mesure de fabriquer des engrenages de

qualité. D'excellents instruments d'optique de provenance suisse ne font pas davantage défaut. Les fonderies produisent des aciers pour blindés et des blindages de haute qualité. Et en matière de soudure les méthodes de l'enfance sont surmontées, depuis longtemps. Toutes les conditions requises pour la fabrication d'un char suisse sont donc remplies. Il ne s'agit pas de réaliser des miracles dont nous n'avons ni l'idée. La grandeur et le poids des chars sont déterminés par les tâches à remplir et les exigences formulées. On ne pourra ainsi pas plus chez nous qu'à l'étranger méconnaître les lois de la physique.

«Un char créé par l'industrie suisse présenterait même de très gros avantages. Sa construction pourrait être adaptée à la configuration de notre sol. Or, il est douteux qu'on ait ainsi des modèles étrangers. Si nous avions un char suisse, nous ne serions plus dépendants de l'étranger ce qui serait d'une haute importance. Les chars sont soumis à une très forte usure. Ils doivent être revus et réparés fréquemment. Tout cela comporterait de moindres

difficultés que si toutes les pièces de rechange doivent être acquises à l'étranger.»

Le vice-président de la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers pense qu'au moment où il paraissait impossible d'obtenir des chars de l'étranger des études assez poussées ont été faites chez nous en vue de la fabrication d'un char suisse. Il ne faudrait donc pas partir de zéro. M. Steiner conclut en relevant que la fabrication de chars en Suisse créerait d'excellentes possibilités de travail, au cas où un ralentissement se produirait dans nos exportations.

Le Grand Conseil tessinois a été saisi de deux interpellations de haute importance. Les chars de guerre ont subi des pertes par suite de la fièvre aphteuse. Le grand conseil a en suite approuvé la loi sur le contrôle obligatoire de la vente des produits du sol.

Le Grand Conseil tessinois a été saisi de deux interpellations de haute importance. Les chars de guerre ont subi des pertes par suite de la fièvre aphteuse. Le grand conseil a en suite approuvé la loi sur le contrôle obligatoire de la vente des produits du sol.

Le Grand Conseil tessinois a été saisi de deux interpellations de haute importance. Les chars de guerre ont subi des pertes par suite de la fièvre aphteuse. Le grand conseil a en suite approuvé la loi sur le contrôle obligatoire de la vente des produits du sol.

Le Grand Conseil tessinois a été saisi de deux interpellations de haute importance. Les chars de guerre ont subi des pertes par suite de la fièvre aphteuse. Le grand conseil a en suite approuvé la loi sur le contrôle obligatoire de la vente des produits du sol.

Le Grand Conseil tessinois a été saisi de deux interpellations de haute importance. Les chars de guerre ont subi des pertes par suite de la fièvre aphteuse. Le grand conseil a en suite approuvé la loi sur le contrôle obligatoire de la vente des produits du sol.

Le Grand Conseil tessinois a été saisi de deux interpellations de haute importance. Les chars de guerre ont subi des pertes par suite de la fièvre aphteuse. Le grand conseil a en suite approuvé la loi sur le contrôle obligatoire de la vente des produits du sol.

Le Grand Conseil tessinois a été saisi de deux interpellations de haute importance. Les chars de guerre ont subi des pertes par suite de la fièvre aphteuse. Le grand conseil a en suite approuvé la loi sur le contrôle obligatoire de la vente des produits du sol.

Le Grand Conseil tessinois a été saisi de deux interpellations de haute importance. Les chars de guerre ont subi des pertes par suite de la fièvre aphteuse. Le grand conseil a en suite approuvé la loi sur le contrôle obligatoire de la vente des produits du sol.

Le Grand Conseil tessinois a été saisi de deux interpellations de haute importance. Les chars de guerre ont subi des pertes par suite de la fièvre aphteuse. Le grand conseil a en suite approuvé la loi sur le contrôle obligatoire de la vente des produits du sol.

Le Grand Conseil tessinois a été saisi de deux interpellations de haute importance. Les chars de guerre ont subi des pertes par suite de la fièvre aphteuse. Le grand conseil a en suite approuvé la loi sur le contrôle obligatoire de la vente des produits du sol.

réserve de crises par l'industrie privée. Les mises de fonds annuelles doivent être au moins de 1000 Fr.

Le Grand Conseil de Genève a autorisé la ville de Genève à contracter un emprunt de 20 millions à 3 0/0 pour une durée de 20 ans auprès du Cartel des banques suisses et du Cartel des banques genevoises. Il a décidé l'acquisition de la propriété « Le Bocage », voisine du palais de l'ONU, pour le prix de 528.000 francs. Les députés ont ensuite, à l'unanimité, accepté la proposition du bureau du Grand Conseil d'augmenter leur indemnité pour les séances plénières et les séances des commissions. A la fin de la séance, un député a dénoncé la pollution des eaux du Lac Léman. Le Conseil d'Etat et les autorités de la ville de Genève ont étudié la question et ont décidé d'installer une usine de filtration des eaux près du quai Wilson.

Une motion a été déposée au Grand Conseil des Grisons demandant au gouvernement de prendre immédiatement des mesures pour remédier aux difficultés de vente sur les marchés du bétail d'automne. Les prix excessivement bas provenant de l'alpage et du manque de fourrage ont causé aux paysans des montagnes une situation grave. Des mesures de la Confédération et du canton, l'encouragement à l'exportation, et d'autres mesures de compensation, allocations, allègements des transports, sont envisagés. En plus de l'arrêt des ventes, certaines régions, comme la Basse-Engadine souffrent, en particulier, de la pénurie grave des fourrages et des dommages causés par la sécheresse.

Le gouvernement tessinois a répondu au grand conseil, à une motion concernant l'action de secours en faveur des cultivateurs qui ont subi des dégâts par suite de la grêle et à une autre motion relative à la concession de subventions supplémentaires aux propriétaires

Le Grand Conseil lucernois a poursuivi son débat sur la loi d'introduction à la loi fédérale sur le maintien de la propriété foncière. Il a décidé par 53 voix contre 52 de fixer à 5 ans la durée des fermages contractés par la proposition du gouvernement qui envisageait trois ans. Une proposition radicale visant à soumettre la loi cantonale à la votation populaire, a été repoussée et, finalement, l'ensemble du projet a été adopté à une majorité évidente, les radicaux et les indépendants formant l'opposition.

Le Grand Conseil lucernois a poursuivi son débat sur la loi d'introduction à la loi fédérale sur le maintien de la propriété foncière. Il a décidé par 53 voix contre 52 de fixer à 5 ans la durée des fermages contractés par la proposition du gouvernement qui envisageait trois ans. Une proposition radicale visant à soumettre la loi cantonale à la votation populaire, a été repoussée et, finalement, l'ensemble du projet a été adopté à une majorité évidente, les radicaux et les indépendants formant l'opposition.

Le Grand Conseil lucernois a poursuivi son débat sur la loi d'introduction à la loi fédérale sur le maintien de la propriété foncière. Il a décidé par 53 voix contre 52 de fixer à 5 ans la durée des fermages contractés par la proposition du gouvernement qui envisageait trois ans. Une proposition radicale visant à soumettre la loi cantonale à la votation populaire, a été repoussée et, finalement, l'ensemble du projet a été adopté à une majorité évidente, les radicaux et les indépendants formant l'opposition.

Le Grand Conseil lucernois a poursuivi son débat sur la loi d'introduction à la loi fédérale sur le maintien de la propriété foncière. Il a décidé par 53 voix contre 52 de fixer à 5 ans la durée des fermages contractés par la proposition du gouvernement qui envisageait trois ans. Une proposition radicale visant à soumettre la loi cantonale à la votation populaire, a été repoussée et, finalement, l'ensemble du projet a été adopté à une majorité évidente, les radicaux et les indépendants formant l'opposition.

Le Grand Conseil lucernois a poursuivi son débat sur la loi d'introduction à la loi fédérale sur le maintien de la propriété foncière. Il a décidé par 53 voix contre 52 de fixer à 5 ans la durée des fermages contractés par la proposition du gouvernement qui envisageait trois ans. Une proposition radicale visant à soumettre la loi cantonale à la votation populaire, a été repoussée et, finalement, l'ensemble du projet a été adopté à une majorité évidente, les radicaux et les indépendants formant l'opposition.

Le Grand Conseil lucernois a poursuivi son débat sur la loi d'introduction à la loi fédérale sur le maintien de la propriété foncière. Il a décidé par 53 voix contre 52 de fixer à 5 ans la durée des fermages contractés par la proposition du gouvernement qui envisageait trois ans. Une proposition radicale visant à soumettre la loi cantonale à la votation populaire, a été repoussée et, finalement, l'ensemble du projet a été adopté à une majorité évidente, les radicaux et les indépendants formant l'opposition.

Le Grand Conseil lucernois a poursuivi son débat sur la loi d'introduction à la loi fédérale sur le maintien de la propriété foncière. Il a décidé par 53 voix contre 52 de fixer à 5 ans la durée des fermages contractés par la proposition du gouvernement qui envisageait trois ans. Une proposition radicale visant à soumettre la loi cantonale à la votation populaire, a été repoussée et, finalement, l'ensemble du projet a été adopté à une majorité évidente, les radicaux et les indépendants formant l'opposition.

Le Grand Conseil lucernois a poursuivi son débat sur la loi d'introduction à la loi fédérale sur le maintien de la propriété foncière. Il a décidé par 53 voix contre 52 de fixer à 5 ans la durée des fermages contractés par la proposition du gouvernement qui envisageait trois ans. Une proposition radicale visant à soumettre la loi cantonale à la votation populaire, a été repoussée et, finalement, l'ensemble du projet a été adopté à une majorité évidente, les radicaux et les indépendants formant l'opposition.

Le Grand Conseil lucernois a poursuivi son débat sur la loi d'introduction à la loi fédérale sur le maintien de la propriété foncière. Il a décidé par 53 voix contre 52 de fixer à 5 ans la durée des fermages contractés par la proposition du gouvernement qui envisageait trois ans. Une proposition radicale visant à soumettre la loi cantonale à la votation populaire, a été repoussée et, finalement, l'ensemble du projet a été adopté à une majorité évidente, les radicaux et les indépendants formant l'opposition.

Le Grand Conseil lucernois a poursuivi son débat sur la loi d'introduction à la loi fédérale sur le maintien de la propriété foncière. Il a décidé par 53 voix contre 52 de fixer à 5 ans la durée des fermages contractés par la proposition du gouvernement qui envisageait trois ans. Une proposition radicale visant à soumettre la loi cantonale à la votation populaire, a été repoussée et, finalement, l'ensemble du projet a été adopté à une majorité évidente, les radicaux et les indépendants formant l'opposition.

Le Grand Conseil lucernois a poursuivi son débat sur la loi d'introduction à la loi fédérale sur le maintien de la propriété foncière. Il a décidé par 53 voix contre 52 de fixer à 5 ans la durée des fermages contractés par la proposition du gouvernement qui envisageait trois ans. Une proposition radicale visant à soumettre la loi cantonale à la votation populaire, a été repoussée et, finalement, l'ensemble du projet a été adopté à une majorité évidente, les radicaux et les indépendants formant l'opposition.

Le Grand Conseil lucernois a poursuivi son débat sur la loi d'introduction à la loi fédérale sur le maintien de la propriété foncière. Il a décidé par 53 voix contre 52 de fixer à 5 ans la durée des fermages contractés par la proposition du gouvernement qui envisageait trois ans. Une proposition radicale visant à soumettre la loi cantonale à la votation populaire, a été repoussée et, finalement, l'ensemble du projet a été adopté à une majorité évidente, les radicaux et les indépendants formant l'opposition.

Le Grand Conseil lucernois a poursuivi son débat sur la loi d'introduction à la loi fédérale sur le maintien de la propriété foncière. Il a décidé par 53 voix contre 52 de fixer à 5 ans la durée des fermages contractés par la proposition du gouvernement qui envisageait trois ans. Une proposition radicale visant à soumettre la loi cantonale à la votation populaire, a été repoussée et, finalement, l'ensemble du projet a été adopté à une majorité évidente, les radicaux et les indépendants formant l'opposition.

Une étude de l'Institut International de la Presse

L'information sur l'U.R.S.S.

L'Institut international de la presse, dont le siège est à Zurich, vient de publier une étude intitulée «L'information sur l'URSS». Elle est le résultat d'une enquête menée directement et indirectement dans 16 pays auprès de directeurs de journaux, de correspondants qui furent accrédités à Moscou, de journalistes et d'experts qui ont choisi l'URSS comme objet d'étude spécial. Cette étude traite notamment les questions suivantes: la conception soviétique de la presse, la censure et les restrictions de la liberté de déplacement, les répercussions qui en résultent sur les correspondants demeurés à Moscou, les nouvelles et leurs sources, les correspondants dans les pays limitrophes, la presse et la radio soviétiques, les lacunes de l'information.

L'I.I.P. relève, à propos de la conception soviétique de la

presse, qu'aux yeux des Soviétiques, les journaux ne sont pas un moyen d'information, et de recreation, mais des instruments devant contribuer à servir les desseins du gouvernement.

Le correspondant de Moscou ne peut transmettre que ce que les dirigeants de l'URSS lui permettent. Il lit la presse soviétique, il écoute la radio. La lacune la plus évidente est l'absence de faits. L'absence d'images humaines, en outre, rend l'image que l'on reçoit de l'URSS encore plus irréaliste. Troisième lacune enfin, l'absence de nouvelles économiques et culturelles.

Les lacunes qu'on constate dans les moyens d'information sur l'Union soviétique peuvent disparaître plus ou moins, si l'on fait appel à des spécialistes, c'est-à-dire des personnes qui se sont livrées à des études approfondies de l'Union soviétique et peuvent expliquer et commenter les informations reçues de Moscou.

L'Institut international de la presse en arrive à la conclusion que de toutes les régions importantes du monde, l'URSS est celle où la presse se heurte aux plus graves difficultés, si elle veut donner au public une image impartiale et cernée des faits.

Il s'agit donc de trouver un moyen de traiter de la façon la plus objective possible les informations relatives à ce pays. C'est par des articles de fond et d'interprétation que le directeur d'un journal doit combler les lacunes, ou bien, il doit clairement indiquer à ses lecteurs que ces lacunes existent et qu'il n'est pas en mesure de les combler, fût-ce à l'aide de spécialistes.

Conseil d'administration des C.F.F.

Une usine électrique commune aux C.F.F. et aux C.K.W.

Le Conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux s'est réuni le 6 octobre à Goeschchen, sous la présidence de M. Paul Gysler, conseiller national. Il s'est principalement occupé du budget pour 1953 et de la construction à Goeschchen d'une usine électrique commune aux chemins de fer fédéraux et aux Forces motrices de la Suisse centrale.

Le budget pour 1953, approuvé et transmis au Conseil fédéral, prévoit une dépense totale de 816,5 millions de francs (personnel 371,4 millions, choses 288,2 millions, amortissements 123,3 millions, frais de capitaux 49,1 millions, autres dépenses 44,5 millions). Les recettes et les dépenses de construction actives y sont supportées au même montant (recettes d'exploitation 697,6 millions, autres recettes 7,8 millions, dépenses de construction actives 111,1 millions).

Dans le budget de construction, qui reste dans les limites légales, 138 millions de francs figurent pour les travaux, les commandes de matériel roulant et d'autres achats. De cette somme, 26,9 millions de francs sont à la charge du compte d'exploitation.

Le budget du compte d'exploitation confie 504,9 millions de francs de dépenses et 700,4 millions de recettes. L'excédent de recettes d'exploitation, de 195,5 millions, est inférieur de 18,9 millions à celui des comptes de 1951.

Dans le budget de 1953 comme dans celui de cette année, le compte des profits et pertes est équilibré. Après avoir fait face à tous les engagements, on pense disposer d'un excédent de 16,3 millions de francs pour combler encore un peu plus l'insuffisance d'amortissement

Entre Arth-Goldau et Chiasso, la ligne du St-Gothard n'a plus qu'un tronçon à simple voie, celui de la digue de Météde, long de 1,3 km. Le Conseil d'administration a décidé le doublement de la voie sur ce parcours, de Maroggia/Mano à Bissonne, station de signaux provisoire à Test de la digue, et également octroyé un crédit pour la pose de la deuxième voie entre Unterterzen et Murg. La nouvelle locomotive Ad 616 du St-Gothard lui a été présentée.

Le Conseil d'administration a approuvé le projet de construction d'une usine électrique à Goeschchen, qui utilisera les forces hydrauliques de la région du St-Gothard sise au-dessus de Goeschchen. Il a ratifié le contrat de fondation de la «S.A. de l'usine électrique de Goeschchen», passé avec les Forces motrices de la Suisse centrale (Centralschweizerische Kraftwerke CKW), à Lucerne. Aux termes du contrat, CFF et CKW participent chacun pour moitié au capital-actions, fixé pour le moment à 5 millions de francs.

La nouvelle usine sera construite en trois étapes, les deux premières devant s'étendre sur dix ans et coûter 200 millions de francs. Compte tenu de l'augmentation de la production d'énergie aux usines existantes de Wassen et d'Amsteg, c'est 420 millions de kWh que l'on pense obtenir en plus avec la nouvelle usine. La moitié de cette quantité reviendra aux CFF, qui pourront dès lors couvrir tous leurs besoins.

Le Conseil d'administration a approuvé le projet de construction d'une usine électrique à Goeschchen, qui utilisera les forces hydrauliques de la région du St-Gothard sise au-dessus de Goeschchen. Il a ratifié le contrat de fondation de la «S.A. de l'usine électrique de Goeschchen», passé avec les Forces motrices de la Suisse centrale (Centralschweizerische Kraftwerke CKW), à Lucerne. Aux termes du contrat, CFF et CKW participent chacun pour moitié au capital-actions, fixé pour le moment à 5 millions de francs.

Le Conseil d'administration a approuvé le projet de construction d'une usine électrique à Goeschchen, qui utilisera les forces hydrauliques de la région du St-Gothard sise au-dessus de Goeschchen. Il a ratifié le contrat de fondation de la «S.A. de l'usine électrique de Goeschchen», passé avec les Forces motrices de la Suisse centrale (Centralschweizerische Kraftwerke CKW), à Lucerne. Aux termes du contrat, CFF et CKW participent chacun pour moitié au capital-actions, fixé pour le moment à 5 millions de francs.

Le Conseil d'administration a approuvé le projet de construction d'une usine électrique à Goeschchen, qui utilisera les forces hydrauliques de la région du St-Gothard sise au-dessus de Goeschchen. Il a ratifié le contrat de fondation de la «S.A. de l'usine électrique de Goeschchen», passé avec les Forces motrices de la Suisse centrale (Centralschweizerische Kraftwerke CKW), à Lucerne. Aux termes du contrat, CFF et CKW participent chacun pour moitié au capital-actions, fixé pour le moment à 5 millions de francs.

Le Conseil d'administration a approuvé le projet de construction d'une usine électrique à Goeschchen, qui utilisera les forces hydrauliques de la région du St-Gothard sise au-dessus de Goeschchen. Il a ratifié le contrat de fondation de la «S.A. de l'usine électrique de Goeschchen», passé avec les Forces motrices de la Suisse centrale (Centralschweizerische Kraftwerke CKW), à Lucerne. Aux termes du contrat, CFF et CKW participent chacun pour moitié au capital-actions, fixé pour le moment à 5 millions de francs.

Donnez de l'ICE CREAM à vos ENFANTS

Mais de

L'ICE CREAM GROPPPI

qui est pasteurisé

AU PALAIS FEDERAL

NOMINATION

Le Conseil fédéral a conféré à M. Robert Moret le titre de consul et l'a chargé de cette qualité de la direction du consulat de Suisse à Nantes.

NOUVELLE FIXATION DU PRIX DU LAIT

La prise du lait doit être encore fixée pour le semestre d'hiver du 1er novembre au 1er mai. Dans sa dernière séance, le conseil fédéral n'a pas encore occupé de cette affaire.

SUBVENTION AUX ECOLES DE SERVICE SOCIAL

Dans un message à l'Assemblée fédérale, le Conseil fédéral présente un projet d'arrêté sur l'octroi de subventions à des écoles de service social et qui comprend les dispositions suivantes:

En vue d'encourager la formation professionnelle de travailleurs sociaux des deux sexes, il est inscrit chaque année au budget de la Confédération un crédit permettant de verser des subventions à l'Ecole de service social de Zurich, à l'Ecole d'Etudes sociales de Genève, à la Schweizerische sozial-karitative Frauentheile de Zurich et aux Berufsskolen für Anstaltshilffinnen à Bâle.

La subvention fédérale s'élève, dans chaque cas, à 25 0/0 des dépenses annuelles occasionnées à l'Ecole de service social par la rémunération du personnel enseignant et du directeur.

SUISSES A L'ETRANGER

UN GENERAL AMERICAIN VIENT VISITER LE PAYS DE SES AIEUX

Le major-général Daniel Strickler, commandant de la 28me division d'infanterie américaine et ancien vice-gouverneur de l'Etat de Pensylvanie, dont les troupes sont actuellement stationnées en Allemagne, a rendu

visite à la commune de Richterswil, le pays d'origine de ses aïeux. Le fondateur de la branche familiale américaine des Strickler émigra en Pensylvanie en 1721. Il existe actuellement dans ce pays une société Strickler forte de 600 personnes qui cultive et perpétue le souvenir de celui qui créa la branche américaine et qui vit le jour sur les rives du lac de Zurich.

DANS NOS PARTIS

PARTI DU TRAVAIL

Le bureau politique du parti suisse du travail a examiné le résultat des deux dernières élections fédérales et pris connaissance en particulier du rejet massif par le peuple dans la proportion de six contre un du projet de financement de la construction d'abris anti-aériens.

Le bureau politique considère qu'il serait inconcevable que ces deux scrutins qui se sont succédés d'aussi près et qui ont exprimé aussi catégoriquement l'opinion du peuple, ne trouvent pas leur suite logique de plus en plus nettement vers le bloc européen et atlantique.

DANS LA PRESSE

LA LIBERTE DE LA PRESSE EN AMERIQUE LATINE

M. Jacques Bourquin, actuellement privat-docent à l'université de Lausanne a consacré à la liberté de la presse un volume qui vient d'être traduit en espagnol et a paru à Buenos Aires. Dans sa préface, le traducteur insiste sur l'existence de l'Unesco et sur sa mission éducative pour mieux faire connaître, parmi les peuples et les élites aussi de l'Amérique latine les bienfaits de la liberté de la presse.

ARMEE

DON NATIONAL SUISSE

La Fondation « Don national suisse pour nos soldats et leurs familles » a tenu à Sion sa 33ème assemblée. Le président de celle-ci, le colonel Briner, de Zurich, ancien conseiller d'Etat, salua les nombreux délégués.

Le rapport d'activités de 1951 fut approuvé. Il exposait à l'actuelle l'activité du bureau central des oeuvres sociales de l'armée à Berne et de ses divers centres, qui jusqu'ici ont traité 150.000 dossiers de soldats. Au nombre de ses tâches se trouvent l'organisation des loisirs dans les sanatoriums, le don de linge de corps aux recrues dans le besoin et aux patients militaires (pour une valeur de plus de 26.000 francs), des cadeaux de Noël pour les patients militaires (plus de 20.000 francs). L'an dernier, le bureau central a reçu 5.325 demandes d'aide matérielle. La fondation a dépensé 218.000 francs environ pour les survivants des soldats morts en service, 470.000 francs pour les soldats malades ou invalides,

NOS NOUVELLES DE LA SUISSE

(Serv. part. Agence Télégraphique Suisse, - N.S.H. - S.P.L. - S.S.O.C. - O.C.S.T. - O.S.E.C. - Sem. Suisse).

Dans nos Cantons

93.995 francs comme avance en cas d'urgence et 257.000 francs pour divers cas d'assistance. Diverses oeuvres sociales furent aussi subventionnées, notamment le Département social romand, les Unions chrétiennes de jeunes gens et les Sociétés de la Croix-Bleue.

UNE INITIATIVE A BALE

Un comité d'initiative appuyé par de vastes milieux politiques et par les organisations d'utilité publique de même que par les églises protestantes et catholiques, lance une initiative tendant à la promulgation d'une loi obligeant les salariés et les artisans indépendants à devenir membres d'une caisse de compensation familiale reconnue par le canton et qui allouerait une allocation de 180 francs au minimum à la naissance du premier enfant, une allocation mensuelle de 15 francs au minimum pour le premier enfant et une de 20 francs au minimum pour le second enfant et pour tout autre à venir.

INITIATIVE SOCIALISTE A BALE - CAMPAGNE

L'Assemblée des délégués du parti socialiste de Bâle-Campagne a décidé de lancer une initiative contre l'article 28 de la loi d'impôts, votée il y a 15 jours par le Grand Conseil, cela en vue de dégrèver les revenus, petits et moyens, et d'imposer davantage les gros revenus.

LES NOUVELLES CONVENTIONS DE GENEVE

Le comité international de la Croix-Rouge publie un commentaire des conventions de Genève adoptées par la conférence diplomatique de 1949, conventions actuellement ratifiées par plus de 20 pays. Ce commentaire consacré à la première de ces conventions est dû en majeure partie à la plume de M. J. S. Pictet, directeur des affaires générales du CICR.

UN RECOURS DE DROIT PUBLIC

M. W. Zeller, de Liestal, membre du Grand Conseil, a déposé un recours au tribunal fédéral contre la décision du grand conseil d'accorder un subsides de l'Etat au déficit d'exploitation du chemin de fer de Waldenburg. Le recours considère que le Grand Conseil n'a pas la compétence d'accorder ce crédit.

ARRIVEE DE TANKS ANGLAIS

Les deux « Centurion-Tanks » promis par l'Angleterre à l'armée suisse en vue d'essais sont arrivés au port du Petit Hutmung à bord du bateau « Bado » de la Société d'armateurs suisses S.A. Ils ont été débarqués sur des passerelles spécialement construites à cet effet et partent ensuite pour Thoune.

BERNE

L'ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DES INTERETS DU JURA ET LE COMITE DE MOUTIER

Le comité de l'Association pour la défense des intérêts du Jura (ADJ) réuni à Delémont, a discuté avec le Comité de Moutier. Il a voté la résolution suivante: « Le Comité de Moutier ne peut exister que si les quatre partis politiques du Jura en font partie. Cette condition n'étant plus remplie, d'après les nouvelles des journaux, le comité de l'ADJ votera pour la dissolution de ce organisme à la prochaine assemblée et en remerciant les organes dirigeants de l'excellent travail effectué et des résultats obtenus sur le plan cantonal ».

LA VIE ECONOMIQUE

L'ELEVAGE DU MOUTON

L'élevage du mouton en Suisse s'est développé ces dernières années, le cheptel bovin s'étant accru de 1947 à 1951 de 9.000 têtes et atteignant actuellement 191.000 têtes, appartenant à 25.000 propriétaires. Ce troupeau, avant l'année 1950, fournissait 183.000 ca 1951. Les prix, qui avaient atteint un maximum en 1949, sont sensiblement plus stables que ceux du marché international. Quant à la qualité de la laine, elle se développe de façon intéressante grâce à des concours de qualité et à l'intérêt accordé à cette question par les éleveurs.

FRIBOURG

CONSEIL D'ETAT FRIBOURGEOIS

Dans sa dernière séance, le Conseil d'Etat fribourgeois, après avoir nommé MM. Hans Müller, à Fribourg, Placide Rodey, à Villars-sur-Glâne, et Jean Tâche, à Remanspiz, professeurs à l'Institut agricole de

Grangeneuve, a édicté le règlement d'application de la législation sur l'assurance-chômage et le règlement d'organisation et de procédure de la commission cantonale de recours en matière d'assurance-chômage.

UNE MISSIONNAIRE RENTRE DE CHINE APRES 54 ANS

On annonça la rentrée à Fribourg de la révérende soeur Maria-Giorgina, âgée de 78 ans de l'Ordre des franciscaines missionnaires de Marie. Elle avait quitté Fribourg à l'âge de 24 ans pour la Chine. Elle demeura dans ce pays pendant 54 ans, sans jamais rentrer en Europe. Elle connaît parfaitement l'anglais, le chinois et de nombreux dialectes des provinces proches de Hong-Kong. Elle dirigeait une mission qui comprenait des écoles pour enfants et adultes et un dispensaire. Son départ pour raison d'âge a été vivement regretté par la population qui lui réserve une touchante fête d'adieu.

Soeur Maria, de son nom de jeune fille Mlle Berthe Mowly, sa rendra prochainement dans une maison de retraite de son ordre à San-Remo.

GENEVE

30e ANNIVERSAIRE DU SALON DE L'AUTO

Le 23e Salon International de l'Automobile qui s'ouvrira à Genève le 5 mars prochain permettra de célébrer une date dont Genève s'honore. Il y aura en effet juste 30 ans que le premier Salon de l'Automobile, alors uniquement suisse, était organisé. Il fut, dès cette époque, régulièrement mis sur pied, sauf pendant les années de guerre.

GRISONS

UNE RESOLUTION DES PAYSANS AGRICOLES

Réunie en assemblée générale à Coire, l'Union des paysans des Grisons a voté une résolution exprimant son étonnement que l'on ne prévoie pas pour le 1er janvier 1953 la mise en vigueur de la loi sur l'agriculture. L'Assemblée estime absolument nécessaire d'appliquer le plus rapidement possible cette loi. Aussi, demande-t-elle instamment au Conseil fédéral de prendre les mesures nécessaires pour la mettre en vigueur, à la 1er janvier prochain. Si cela n'était pas possible, pour des raisons d'ordre pratique, on devrait pouvoir alors appliquer à partir du 1er juillet 1953 au plus tard. En attendant, le Conseil fédéral devrait mettre en vigueur certaines dispositions en vertu des pouvoirs dont il dispose pour favoriser l'agriculture.

LE CHOMAGE HIVERNAL DANS LE BATIMENT

Le département de justice et police du canton de Grisons a réussi à prendre des arrangements avec les représentants de l'industrie au bâtiment, afin de réduire autant que possible le chômage dans cette industrie pendant les mois à venir. L'hiver dernier, on avait enregistré une augmentation considérable du chômage, ce qui avait entraîné un accroissement sensible des dépenses en allocations. Le gouvernement envisage de faire exécuter, dans la mesure du possible, des travaux de construction pendant l'arrière-saison ou au début du printemps, afin de pouvoir plus longtemps employer la main-d'oeuvre indigène. L'on tendra, pour accorder des permis de travail à des ouvriers étrangers du bâtiment, grand compte cette année du niveau de l'emploi pendant l'hiver.

SOLEURE

ASSEMBLEE COMMUNALE A OLTEN

L'assemblée communale de la ville d'Oltén a ouvert un crédit de 3.930.000 francs au théâtre municipal pour la création d'une école professionnelle. Les conventions de la Confédération et du canton s'élèvent à 1.480.000 francs. Elle a en outre adopté à l'unanimité le projet pour la construction de nouveaux abattoirs dont le coût est évalué à 1.975.000 francs. Enfin, elle a voté par 176 voix contre 92 la loi sur la fermeture des magasins de vente le mercredi après-midi.

VAUD

NOMINATION D'UN PROFESSEUR EXTRAORDINAIRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN STADE

Pour remplacer M. Antoine Dumas, depuis 1920 professeur à l'école polytechnique de l'université de Lausanne et directeur du Laboratoire d'essais des matériaux, qui prend sa retraite pour des raisons de santé, le Conseil d'Etat vaudois a nommé professeur extraordinaire et chef de la section d'essais de matériaux M. Jacques Paschoud, âgé de 36 ans, ingénieur - mécanicien depuis 1938 et depuis plusieurs années l'assistant et le collaborateur direct de M. Dumas.

DEFILE DE LA BR. LEGERE I

Au terme de son cours de répétition accompli dans le Gros de Vaud et la Vallée de Joux, la Br. légère I a défilé à Lausanne avant de gagner ses places de démobilisation. A 14 h. 30 exactement, le colonel Souther (Aigle), annonçant sa brigade à M. Kobel, président de la Confédération, au colonel Corbat, commandant du 1er Corps d'armée, au général Guisan et à M. Pilet-Golaz, groupés sur une estrade sur la Place de Saint-François. Le défilé, qui a duré 1 h. 10, au son de la fanfare de la 10e division, a été suivi par une foule considérable, massée sur tout son parcours. Sur la Place de Saint-François se trouvaient des représentants du Tribunal fédéral, du Conseil d'Etat vaudois, des cantons de Genève, Neuchâtel, Fribourg, Valais, Berne et Soleure. Le défilé comptait environ 4.000 hommes, 800 bicyclettes, 300 motocyclettes, 600 autres véhicules à moteur, notamment les nouveaux canons anti-chars.

L'AFFAIRE DES JEUX DANS LA REGION MONTREUSIENNE

On confirme qu'une convention a été signée à fin décembre 1951 entre le conseil municipal de Saint-Gingolph et des personnalités de la région de Vevey et de Montreux pour l'établissement d'un casino avec jeux de Saint-Gingolph. Mais M. Severo Rezzonico, directeur du casino de Montreux, avait été prié par son conseil d'administration de se retirer de cette association ce qu'il fit le 8 mai de cette année.

Selon le « Journal de Montreux », la convention prévoyant la création d'un casino à Saint-Gingolph-France, précise que le bâtiment devrait être érigé à 350 m. de la frontière fronto-suisse, en bordure du lac, entre la route nationale No. 5 et le nouveau quai, avec tous les dégagements indispensables soit parcs à voitures, trottoirs, jardins d'agrément, etc. La convention a été approuvée par le conseil municipal de Saint-Gingolph-France. Les autorités de



SECOURS OUVRIER INTERNATIONAL

Le comité exécutif de Secours ouvrier international s'est réuni à Cavignana près de Locarno, sous la présidence de M. Lytens (Belgique). Outre les problèmes d'organisation intérieure, le comité a examiné les questions relatives à la collaboration avec les organisations officielles internationales de secours et surtout avec le Comité intergouvernemental de l'émigration, avec le commissariat au fonds des réfugiés et avec la conférence pour la protection et le secours de l'enfance, de Genève. Le comité a élu ses délégués auprès de ces organisations et du Conseil économique et social de l'ONU. Une partie des délibérations a été votée à l'aide aux réfugiés politiques et à l'enfance.

UN CONTREBANDIER CHANCEUX

Le contrôle douanier se fait maintenant à Chasson en même temps par les agents suisses et italiens. Un douanier suisse a découvert à bord d'une automobile milanaise une grande quantité de pénicilline. La marchandise a été saisie et l'auteur du trafic a été arrêté. L'auteur du trafic a été condamné à payer une forte amende après quoi il a pu reprendre sa route. Si la pénicilline avait été découverte par un douanier italien, le Milanais aurait encore perdu sa voiture car la loi italienne prévoit en pareil cas également la saisie du véhicule.

VOTATION SCHAFFHOISE

Le peuple schaffhousien a adopté par 9.512 voix contre 3.054 un projet de loi cantonale, recommandé par tous les partis, sur la création de réserves de crises par l'économie privée.

ELECTIONS SCHAFFHOISES

Les élections du Conseil d'Etat schaffhousien pour lesquelles huit candidats pour cinq sièges avaient été présentés ont eu lieu. Les deux représentants sortants du parti paysan ont été réélus, à savoir M. Karl Waldvogel par 8.448 voix et M. Ernst Lieb, par 7.357. Ont été également réélus les représentants du parti socialiste ouvrier MM. Théo Wanner par 8.998 voix et Georg Lou par 6.775 voix. Une vive lutte s'est instituée à propos du 5ème mandat vacant par la démission du représentant radical. Le congrès radical avait présenté comme candidat le secrétaire du parti M. Hans Moser, candidat approuvé par tous les partis bourgeois. Un comité comprenant des personnalités sans parti et des radicaux, opposa au candidat officiel un autre candidat radical en la personne de M. Robert Scharrer, député au Grand conseil, de Neuhausen, qui fut élu par 6275 voix. Le candidat officiel M. Hans Moser n'a obtenu que 4.407 voix.

MORT DE LEVEQUE METHODISTE ALLEMAND

L'abbé de l'Eglise méthodiste d'Allemagne J.W. Ernst Sommer, de Francfort-sur-le-Main, est décédé subitement à Zurich d'une crise cardiaque. Le défunt était un pionnier du Mouvement oecuménique et un grand connaisseur du Proche-Orient.

LE PROJET DE BUDGET ZURICHOIS

Le Conseil d'Etat du canton de Zurich soumet au Grand Conseil son projet de budget pour 1953. Celui-ci prévoit 295,2 millions de francs de recettes et 294,7 millions de francs de dépenses, soit un excédent de recettes d'environ 500.000 francs. Dans les dépenses sont compris 6,4 millions de francs au titre des amortissements. Le compte d'Etat pour 1951 a bouclé par un excédent de recettes de 5.542.963 francs. Le Conseil d'Etat a recommandé au Grand Conseil d'accorder une garantie de 15.000 francs au maximum, pour 4 ans, à l'Ecole suisse de théâtre, S.A.

LES CAMPS SCOLAIRES ZURICHOIS

Le conseil municipal de Zurich recommande au Conseil communal de maintenir provisoirement les installations hivernales et les camps scolaires d'été de l'école populaire, pendant la période de 1952 à 1956, et d'accorder à cette fin des crédits annuels de 80.000 francs. Il recommande aussi un nouveau crédit de 12.000 francs pour entretenir et compléter le matériel de ski et de camping pour l'année 1953.

Rectification de frontière entre l'Italie et la Suisse

Le Conseil fédéral soumet aux Chambres un message concernant l'approbation d'une convention conclue entre la Confédération suisse et la République italienne en vue de rectifier la frontière italo-suisse au Kriegalpass. Le glacier s'étant déformé, il provoqua la dislocation des moraines et conséquemment un déplacement des bornes. Pour obvier à cet inconvénient, la commission pour l'entretien de la frontière italo-suisse suggéra de fixer le tracé par une ligne droite dont les extrémités seraient indiquées par deux bornes posées sur terrain solide. Cette solution impliquant l'abandon de la ligne de partage des eaux et comportant une modification de la frontière, il se révéla nécessaire de conclure un accord en dérogation de la convention susmentionnée de 1941. Cette rectification entraîne des échanges de terrain de surface équivalents.

Le Kriegalpass constitue un secteur de la frontière italo-suisse et se situe entre les communes de Grengiols et Bin (Valais) et la commune de Baveno (province de Novare). Cinq bornes avaient été posées à l'époque pour démarquer la frontière à cet endroit. Lors d'une inspection effectuée le 13 août 1948, deux délégués, suisse et italien, membres de la commission pour l'entretien de la frontière italo-suisse, relevèrent que ces bornes s'étaient déplacées. Il fut constaté que les rochers sur lesquels les bornes

La Chambre suisse du Commerce et les votations du 23 novembre

La Chambre suisse du commerce a tenu séance, à Zurich, sous la présidence de M. Kuechlin, au cours de laquelle elle a examiné l'arrêté fédéral sur le maintien temporaire du contrôle des prix qui fera l'objet d'une votation populaire le 23 novembre. D'entente avec les sections de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, le premier projet du Conseil fédéral avait été en son temps vivement combattu, en raison des trop grandes attributions qu'il donnait à la Confédération, ainsi que de sa portée beaucoup trop étendue. La Chambre suisse du commerce n'a pas d'objections à formuler contre l'article premier du projet actuel, qui prévoit un contrôle des loyers, des fermages et des prix de certaines marchandises faisant l'objet d'une protection particulière. La Chambre suisse du commerce regrette toutefois que l'article 2 ne contienne pas une clause spécifiant qu'il n'était applicable qu'en cas de circonstances extraordinaires. En raison de cet article 2, la Chambre suisse du commerce ne peut pas approuver le projet. Elle se déclare cependant d'accord, dans le cas où le projet serait rejeté par le peuple, à ce qu'une réglementation transitoire temporaire soit prévue pour les loyers des anciens logements.

Advertisement for Firestone Champion tires. Features a large image of a tire and text: 'The New Firestone DeLuxe CHAMPION', '55% plus résistant', '60% plus d'angles antidérapants', '32% de rendement kilométrique supérieur', 'EQUIPEZ VOS VOITURES DE PNEUS FIRESTONE CHAMPION DE LUXE', 'LE PNEU COMPORTANT LE MAXIMUM DE SECURITE', 'SULZER FRÈRES', 'Representants exclusifs pour l'Egypte', 'LE CAIRE 30, Avenue Fouad ter Imm. Union-Vie - Tél. 46568 R.C.C. 16539', 'ALEXANDRIE 5, rue de la Gare du Caire Tél. 23815 R.C.A. 10637', 'BEST TODAY... STILL BETTER TOMORROW'.

La Chambre suisse du Commerce et les votations du 23 novembre

La Chambre suisse du commerce a tenu séance, à Zurich, sous la présidence de M. Kuechlin, au cours de laquelle elle a examiné l'arrêté fédéral sur le maintien temporaire du contrôle des prix qui fera l'objet d'une votation populaire le 23 novembre. D'entente avec les sections de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, le premier projet du Conseil fédéral avait été en son temps vivement combattu, en raison des trop grandes attributions qu'il donnait à la Confédération, ainsi que de sa portée beaucoup trop étendue. La Chambre suisse du commerce n'a pas d'objections à formuler contre l'article premier du projet actuel, qui prévoit un contrôle des loyers, des fermages et des prix de certaines marchandises faisant l'objet d'une protection particulière. La Chambre suisse du commerce regrette toutefois que l'article 2 ne contienne pas une clause spécifiant qu'il n'était applicable qu'en cas de circonstances extraordinaires. En raison de cet article 2, la Chambre suisse du commerce ne peut pas approuver le projet. Elle se déclare cependant d'accord, dans le cas où le projet serait rejeté par le peuple, à ce qu'une réglementation transitoire temporaire soit prévue pour les loyers des anciens logements.

Dans nos SOCIÉTÉS du CAIRE et d'ALEXANDRIE

SERVICES DIVINS

EGILSE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE 15, rue de la Poste

DIMANCHE 2 NOVEMBRE 1952 Pas de catéchisme ni d'école du Dimanche 11 h. 15 Culte de la Réformation...

AVIS IMPORTANT

Prière de noter que le culte de dimanche commencera avec une heure de retard, en raison de la cérémonie traditionnelle...

REUNION PAROISSIALE

Une réunion paroissiale aura lieu samedi 1er novembre à 5 h. p.m. au Presbytère de Camp de César 28, rue Bolitine.

KAGAWA

Chacun est cordialement convié.

EGILSE EVANGELIQUE DU CAIRE

39 Avenue Fouad Ier

DIMANCHE 2 NOVEMBRE. Anniversaire de la Réformation 10 h. Ecole du Dimanche 11 h. Culte : « PAROLE DIVINE ET TRADITIONS HUMAINES »

DONATIONS

En mémoire du regretté M. H. KUPPER En faveur de la Société Suisse de Secours d'Alexandrie: M. et Mme A. Maeder 200

INSTITUT DU SERVICE SOCIAL

RENTREE 1952 - 1953 Pour celles qui en sont encore à se demander ce qu'est le Service Social et quelle est son utilité, nous nous permettons de leur donner à méditer ces lignes...

Pour atteindre son but, le Service Social fait appel à bien des Sciences Pratiques et des Connaissances Théoriques. Il a un programme très riche et très varié, extrêmement intéressant.

Les cours de l'Institut Supérieur de Service Social d'Alexandrie vont reprendre officiellement le lundi 3 novembre en langues française et anglaise.

Toutefois, jusqu'à cette date, les inscriptions sont reçues au secrétariat, 55 rue Fouad, 2ème étage, tél. 29366. Les horaires de réception sont: 10 à 12 h. a.m. et 4 à 7 h. p.m.

QUE VOIR CE SOIR ?

Cinéma à Alexandrie ALHAMBRA - Tél. 29054 - « La famiglia Passaguai » (Aldo Fabrizi, Ave Ninchi). AMIR - Tél. 27893 - « Call me Mister » (Betty Grable, Dale Robertson). FOUAD - Tél. 25832 - « Marie Chapdelaine » (Michèle Morgan, Kieron Moore). LA GAITE - Tél. 71225 - « American Guerrilla in the Philippines » (Tyronne Power, Micheline Prelle). METRO - Tél. 22850/22859 - « Young man with ideas » (Glenn Ford, Ruth Roman). MOHAMED ALY - Tél. 25106 - « Madonna of the seven moons » (Phyllis Calvert, Stewart Granger). RIALTO - Tél. 24694 - « The tanks are coming » (Steve Cochran, Philip Carey). RIO - Tél. 29036 - « This above all » (Tyronne Power, Joan Fontaine). ROYAL - Tél. 26329 - « Just across the street » (Ann Sheridan, John Lund). STRAND - Tél. 22322 - « Detective story » (Kirk Douglas, Eleanor Parker).

A ALEXANDRIE

SECTION SUISSE DE TIR D'ALEXANDRIE

SAMEDI 8 NOVEMBRE dès 2h. 30 p.m. SAMEDI 22 NOVEMBRE dès 2h. 30 p.m. SAMEDI 30 NOVEMBRE dès 9h. 30 a.m.

EXERCICES DE TIR

Soirée de films militaires suisses au Cercle

Samedi dernier, la Société Suisse d'Alexandrie et la Section Suisse de Tir avaient convié la colonie suisse d'Alexandrie, dans le local du Cercle de Chatby, à assister à une projection de films militaires suisses, mis gracieusement à notre disposition par le Consul.

La Colonie avait tenu à venir en nombre assister à cette première activité d'après-vacances, et l'on remarquait avec plaisir dans l'assistance, la présence du Kaïmakan d'Etat-Major, Mohamed Farag et d'autres officiers de l'Armée égyptienne.

Après avoir salué les invités, le Kaïmakan d'E.M. Mohamed Farag, Commandant de la Zone Nord-Est, et les Officiers qui l'accompagnent, le Consul Ross, s'exprimant en anglais, leur souhaita au nom de la Section Suisse de Tir et de la Société Suisse d'Alexandrie, ainsi qu'en son nom personnel, la plus cordiale bienvenue; il dit combien la Colonie Suisse appréciait le privilège et l'honneur de les accueillir en cette occasion.

« Aujourd'hui comme d'antan, poursuit-il, la Suisse est un pays de contrastes et de paradoxes. Napoléon, qui avait appris à connaître nos particularités avec une rare pénétration, avait souligné cet aspect de notre pays, lorsqu'il remarqua: «Aussi un pays n'est aussi dissemblable des autres que la Suisse». A l'heure actuelle, notre patrie, un des plus petits pays de l'Europe ne présente-t-elle pas un autre paradoxe en ce qu'elle possède, dans l'état présent des choses en Europe, l'armée équipée et entraînée la plus importante en ce qui concerne le matériel? »

« Napoléon avait lui aussi souligné l'importance stratégique de nos hauts passages alpins: «Qui tient le Gothard a en mains la clé de l'Europe». Cet aspect est l'un des facteurs qui joua un rôle primordial au cours de notre histoire et amena les Suisses à adopter une politique de neutralité permanente. La neutralité ne veut toutefois pas si elle est soutenue et défendue par la force des armes. D'où la nécessité pour la Suisse de posséder en tout temps, une armée capable de faire respecter sa souveraineté et l'intégrité de son territoire. »

« Notre système de défense, est basé sur le service militaire obligatoire et une armée de milices. La préparation, l'adaptation et la transformation de soldats en citoyens-soldats, dans les périodes très courtes d'instruction possibles dans une armée de milices, pose pour le commandement de notre armée un problème ardu, que l'entraînement nécessaire pour faire face aux difficultés particulières de notre terrain, multiplie considérablement. »

L'instruction et l'entraînement du citoyen-soldat commencent déjà bien avant le service militaire, proprement dit qui comprend l'école de recrues et les cours de répétition. La préparation civique, qui fait comprendre au soldat la raison

CONFERENCES

A L'ATELIER

Cycle de trois conférences sur « LA JUSTICE POPULAIRE A ATHENES AU VE ET IVe SIECLES », par Mre Henry Maksud. Ire conférence: Vendredi 31 Oct. à 6 h. 45 p.m. « LES PROCES DES AMIS DE PERICLES » (Aspasie, Phidias, Damon et Anaxagore).

La seconde conférence « La Condamnation de Socrate » et la troisième conférence « L'acquisition de Phryné » seront annoncées ultérieurement.

AUX AMITIES FRANÇAISES

MARDI 4 NOV. à 7 h. p.m. Casseuse de M. J. LANGLADE « TENDRE COMME LE SOUVENIR » (à propos de Guillaume Apollinaire).

MERCREDI 5 NOV. à 7 h. p.m. SEANCE DE CINEMA « SYLVIE ET LE FANTOME » un film de Claude Autant-Lara avec: Odette Joyeux, François Perier, Louis Salou, Carolete, Larquey, Jacques Tati, Jean Desailly.

MERCREDI 19 NOV. à 7 h. p.m. COURTS METRAGES 1) Documentaire sur la «Shell» 2) Dans les Mers du Sud. 3) Le Tempestaire (J. Epstein).

PETITE ANNONCE

No. 120. - ON DEMANDE NURSE parlant français, pour deux enfants: 4 ans et 10 mois. S'adresser: 11, Midan Abdel Monem - Dokki - Guiza, Tél. 97878. (44, 45, 46)

AVIS

LE CONSULAT DE SUISSE A ALEXANDRIE

Le CONSULAT DE SUISSE A ALEXANDRIE prie ses correspondants de bien vouloir adresser dorénavant le courrier postal à lui destiné, ainsi qu'il suit:

CONSULAT DE SUISSE Boîte postale No. 1934. ALEXANDRIE (Egypte).

AU CAIRE

UNION DES DAMES SUISSES DU CAIRE

Réunions bi-mensuelles, les MARDIS 4 et 18 NOVEMBRE au Cercle Suisse d'Embakh.

Les autos partiront de l'hôpital Victoria à 3 h. et demie p.m. Nous prions nos membres et amies de penser dès à présent à nos paquets de Noël pour nos Protégés; toute donation ou versement ou choses utiles seront reçus avec gratitude par les Dames de notre comité ou directement chez Mme. Hess, Rue Antikhama 15, ou Rue Bahgat Ali pacha, 12, Zamalek.

DJAKARTA ET SON HINTERLAND

I - La ville moderne

(Voir Nos. 41, 42 et 43)

Mais ce ne sont, hélas, pas les seuls bruits qui, de l'aube à la nuit profonde, remplissent l'atmosphère de ce qui fut autrefois la calme cité-jardin de Weltevreden, dont le nom, synonyme de contentement et de bien-être, depuis longtemps, ne correspond plus à la réalité. Depuis le retrait des troupes japonaises, Djakarta n'a cessé d'être une des villes les plus surpeuplées du monde. Un nombre limité de mètres carrés est adjugé à chaque habitant. Bien rares sont les appartements qui ne comptent qu'une chambre habitée par une seule personne. Ces maisonnettes sans étage, flanquées d'un «pavillon» autrefois à l'usage des hôtes et de pièces réservées aux domestiques et à leurs enfants, sont actuellement habitées par plusieurs familles; la cohabitation atteint un point de saturation. Heureux ceux ou celles qui, préférant rester seuls, ont pu obtenir une remise ou la moitié d'un garage! A l'arrière des maisons, dans les courtes étroites, les «babous» menues et gracieuses dans leurs sarongs délavés ne cessent de faire la lessive, la cuisine, le repassage et la surveillance de la nombreuse progéniture de leurs maîtres blancs ou métis. Babillages, pleurs et cris, bruit de l'eau qui tombe dans les cuiviers et les bassines que l'on renverse, choes des casseroles, crissement du gravier sous tant de petits pieds, ces bruits familiers ne sont autres que ceux de ceux des radios qui se relaient dès l'aube, naissant des nouvelles, maillant des mélodies langoureuses ou ponctuait d'un rythme brutal les dissonances d'un jazz effréné. Non seulement les fenêtres sont-elles toujours ouvertes afin de livrer passage à une quantité maximale d'un air irrégulièrement chaud et lourd, mais les murs ont-ils des ouvertures accessoires pour la ventilation. Même les heures calmes ont une circulation étonnante de voitures, de camions et de motocyclettes. Les moyens de transport public étant très restreints, les entrées publiques et privées sont obligées de prendre et de ramener eux-mêmes quatre fois par jour, le personnel qui est à leur service. Le vacarme des klaxons est parfois assourdissant.

C'est à peine si, le soir, on perçoit le chant des cygnes, l'étrange cri du reptile qui lui doit son nom, les «tokoyak» répétés en diminuant, jusqu'à neuf fois, et les claquements colériques des petits geckos qui se poursuivent le long des murs et des plafonds, se mordant et se disputant des proies de mouches qu'ils happent avec une vitesse déconcertante. Sur les terrasses, les voix s'animent sous l'influence de la fraîcheur (ou peut-être du genièvre) et les sons creux du jazz émanent des maisons grandes ouvertes. A partir des rues sombres on

II - Les enclaves rustiques

Djakarta est pleine de surprises. Au milieu de cette cité-jardin un peu insipide où la vie des blancs et des demi-sang s'écoule au rythme des heures de travail, des repas, de la sieste, de la douche, de la tasse de thé bu en négligé, de la soirée dédiée aux apéritifs, au bridge et à la vie de société, il y a ce contraste: les «Kampongs» indigènes, enclaves, villageoises où la vie primitive s'écoule dans toute sa grâce et sa simplicité. Ces réservoirs s'ouvrent soudain au bout d'une de ces ruelles non pavées où le cor donnier et le menuisier chinois travaillent dans leurs boutiques obscures et encombrées. Parmi les bananiers, les arbres fruitiers et les cocotiers baignés de lumière chaude on voit retenir l'attention d'un touriste l'«atap» (1) des toits inclinés au-dessus des parois de bambou dorées, un peu surélevées au-dessus du sol trop souvent détrempé. Des bambins aux magnifiques yeux sombres jouent sur la terre rouge tandis que leurs mères vaquent pieds-nus à leurs travaux. Des sarongs roses ou roux séchent au soleil; ils ont été lavés dans la rivière attenante dont l'eau limoneuse sert à la fois au bain et aux égouts. Une passerelle faite de deux bambous juxtaposés et surmontés d'une balustrade relie les deux rives. Les hommes prennent leur bain d'abord, puis vers le coucher du soleil, c'est le tour des femmes. Elles s'ébattent en riant, leur chevelure aux reflets bleutés retombant lourdement sur leurs beaux corps de bronze sombre. D'autres groupes accroupis, s'épouillent réciproquement.

Il y a peu de mosquées proprement dites, mais on rencontre souvent des maisons de prière, pourvues d'une véranda spacieuse ouverte de deux côtés, et ornée d'un fenêtrage et d'estampes colorées représentant la Kaaba, la grande mosquée de la Mecque ou des textes koraniques. Les pèlerinages en Arabie, subside par le gouvernement, et très fréquents avant la guerre, augmentent d'année en année; le titre de hadji est extrêmement répandu. Quoique les écoles koraniques soient nombreuses, les 90% de la population sont analphabètes. (2) Deux tendances ont cours dans ces dernières: la première s'en tient à l'enseignement selon la lettre, qui interdit la traduction du Coran. La seconde montre une attitude plus conciliante. Tout musulman pratiquant doit s'abstenir de l'alcool, et de viande de porc; il doit faire ses prières cinq fois par jour et jeûner au mois de «puasa» (Ramadan). Mais nombreux sont les citadins et même les villageois qui ne suivent pas ces préceptes et se bornent à réciter le «sadat» (acte de foi) deux fois dans leur vie, au moment de la circoncision et le jour de leur mariage. La façon dont sont pratiquées ces deux cérémonies, qui sont les deux plus grands événements dans l'existence du villageois, montre à quel point les anciennes rites païennes se sont mêlées à des traditions musulmanes qui, telle la circoncision elle-même, sont à leur tour plus anciennes que l'Islam. A toutes ces festivités et à beaucoup d'autres, - car le peuple javanais aime par-dessus tout les fêtes et les cérémonies, - on joue du gamelang et, dans la partie orientale de l'île, du wayang. Dans beaucoup de villages les enfants qui viennent d'être circoncis sont transpor-

Les produits pharmaceutiques SANDOZ sont en vente dans toutes les pharmacies du Proche-Orient SANDOZ S. A. BALE, (SUISSE)

SOCIETE COMMERCIALE BELGO-EGYPTIENNE S. A. E. ANCIENNE MAISON J. GHYSELEN ALEXANDRIE, 5, Rue Chérif Pacha B. P. 654 - Reg. Comm. Alex. 36 Succursale au Caire: 18, Rue Adly Pacha - B.P. 127 - Tél. 59626 Reg. Comm. 930

HOME INTERNATIONAL DES AMIES DE LA JEUNE FILLE Rue Sultan Abd-el-Aziz, Mazarita - ALEXANDRIE Bureau de Placements ouvert tous les jours de 10-12 a.m. sauf le Jeudi et le Dimanche PENSION POUR JEUNES FILLES

Sécurité d'abord! ASSUREZ-VOUS A "LA GENEVOISE" COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE Fondée à Genève en 1872 CAPITAL ET RESERVES! 250 MILLIONS DE FRANCS SUISSES

Winterthur ACCIDENTS Société Suisse d'Assurance contre les Accidents à Winterthur Notre but: Eviter à nos assurés les conséquences matérielles des coups de sort auxquels ils sont exposés chaque jour... Notre expérience: Plus de 75 ans au service de nos assurés. REINHART & Co. Agents Généraux pour l'Egypte ALEXANDRIE LE CAIRE

RUINES ET CHATEAUX-FORTS EN PAYS ZOUGOIS Cette année, en même temps que Glaris, le canton de Zoug a fêté le 600e anniversaire de son entrée dans la Confédération. Ce fut pour beaucoup l'occasion de visiter ce petit pays et d'apprendre à connaître les lieux qui portent témoignage de son histoire. Ainsi, celui qui s'intéresse aux châteaux, aux demeures seigneuriales ne manque pas d'admirer à Zoug même - cité qui possède encore quelques tours de son ancien mur d'enceinte - une «burg» d'une construction tout à fait originale. Sans doute a-t-on, au cours des siècles, flanqué le massif donjon de bâtiment à l'usage d'appartements, ce qui donne à l'ensemble un aspect plus familial; et le jardin de style bourgeois renforce cette aimable impression. Mais la puissante muraille qui entoure le tout s'élève d'un seul jet du fossé profond où coule un ruisseau solidement maintenu entre ses digues et qui, jadis, protégeait la forteresse dont la masse imposante s'élevait au milieu de la ville. Les Habsbourgs y avaient établi leurs gens et, au temps de leur lutte contre les Waldstätten, ils se servaient de Zoug comme d'un point d'appui fortifié. Tandis que la «burg» est depuis plusieurs années propriété de la ville, les deux châteaux construits sur des presqu'îles

près de Cham et de Buonas, appartiennent à des particuliers et le public n'a pas accès aux parcs. Et voici une ruine d'un romantisme achevé. C'est Wildenburg qu'on aperçoit du petit train qui relie Aegeri à Menziken, lorsqu'il franchit sur un pont la gorge profonde de la Lorze. Elle couronne un éperon rocheux dressé entre la Lorze et le Schwarzenbach et défendait jadis le chemin qui montait le long des pentes boisées. Peu avant la seconde guerre mondiale, les restes de ce château-fort, avec son imposante tour ronde, ont été dégagés des broussailles et des débris qui les entouraient. Wildenburg était alors la seule ruine restaurée dans le canton de Zoug. Il y en a une autre maintenant, qui était à peu près inconnue avant les fouilles et les travaux de remise en état: c'est la ruine de Hunenberg qu'on atteint facilement de Cham. Cette «burg» gardait, elle aussi, un passage important, du haut de l'arête de rochers qui sépare deux gorges. Les travaux de mise à jour, entrepris grâce à l'initiative privée, et soutenus par la Société suisse pour la conservation des châteaux et des ruines, ont fait apparaître nettement le plan de cette forteresse et doté le pays de Zoug d'un nouveau monument historique.



LA CROIX DANS LES ARMES DE LA SUISSE

L'héraldique n'est pas une science qui se rejette dans le passé, pas plus que les armoiries modernes ne doivent rompre avec la tradition, qui est le lien qui nous relie avec les puissances créatrices des artistes du passé.

Si les armoiries n'avaient été qu'un symbole destiné à marquer une certaine position sociale, celle de la noblesse, elles n'auraient plus qu'à disparaître aujourd'hui, au temps de la démocratie. Mais leurs origines, elles ont été quelque chose de tout différent. Les armoiries étaient un signe de reconnaissance, utilisé avant tout dans les batailles. Elles ont eu leur propre vie à côté de celles des armoiries de la noblesse et ont conservé leur signification jusqu'à nos jours à travers les siècles.

ces croix : celles-ci étaient en général très élanées pour être plus visibles.

A la même époque, ce signe fut répété sur les étendards et sur les fanions triangulaires, en particulier sur ceux de Berne. On ne peut dire avec précision comment les Bernois en vinrent à ajouter ce signe sur leurs armes, à côté de l'ours. Il se peut que ce soit un legs des troupes de protection savoyardes stationnées dans la ville pendant le premier siècle de son existence, au temps de sa plus grande détresse, ou bien est-ce un souvenir de St. Maurice, honoré partout dans le pays, dont le pennon de chevalier portait la croix sur fond rouge (comme les armes de Savoie). Petit à petit, la croix acquit droit de cité : un détachement frontrière des confédérés la portait lors des guerres de Souabe, elle figure sur les bannières des différents contingents, lors des guerres d'Italie, afin de marquer que chaque contingent faisait partie de la même armée. On la retrouve sur le magnifique « pfennig » d'or du graveur zurichois Stapfer (1547).

En 1662, l'ordre de bataille de la Confédération (défensional)

prescrit que chaque contingent cantonal aura une bannière avec la croix allant d'un bord à l'autre, brochant sur des flammes aux couleurs du canton. En 1815, la nouvelle Confédération prend pour armes la croix blanche à branches carrées, ne touchant pas les bords, sur fond rouge. Pendant six siècles, la croix s'est maintenue, sans changements, ni prescriptions concernant ses dimensions, cent fois différente, mais toujours claire.

Mais après avoir traversé victorieusement les épreuves de la guerre du Sonderbund et de la nouvelle constitution, la Confédération, sacrifiant à l'esprit de matérialisme de notre temps, a étroitement délimité, à l'aide d'une loi, les dimensions de notre croix. La liberté artistique ne se laisse pas ligoter, pas même par des lois fédérales, et elle continue à utiliser l'ancienne croix, celle qu'on a bannie en 1889, en appelant la croix des mercenaires. Il est heureux que l'ancienne armoirie de la confédération, la belle et authentique croix de nos aïeux, celle qui les a accompagnés à travers heurs et malheurs, soit toujours honorée de nos jours.

L'armoire est un signe utilisé depuis les temps les plus reculés par les peuples guerriers pour permettre leur identification à grande distance.

Représentons-nous une troupe guerrière du moyen âge ou de l'antiquité: cavaliers et fantassins avec armes et bagages, cheminant sur de mauvaises routes ou en rase campagne. Pensons aux batailles du moyen âge ou une armée se composait de chevaliers accompagnés de leurs valets et écuyers. Une bataille n'était alors qu'un ensemble de combats singuliers. Comment le seigneur aurait-il reconnu ses gens, et comment ceux-ci auraient-ils retrouvé leur maître dans les corps géant péle-mêle sur le champ de bataille, s'ils n'avaient pris les uns et les autres la précaution de porter visiblement un signe qui les rendit reconnaissables, sur leurs habits, leurs armures, leurs boucliers, leurs fanions. Cela semble si simple et si clair que l'on peut croire que l'usage n'en a jamais cessé depuis l'antiquité et que ce n'est que depuis les croisades que l'héraldique a reçu son cadre rigide et ses lois... Dans l'antiquité, on connaît les boucliers des guerriers grecs, avec leurs animaux héraldiques purs : serpents, sangliers, taureaux, lions, etc., visibles de loin, ensuite les fanions, les aigles et les autres insignes des Romains. En étudiant scientifiquement la chose, on doit pouvoir montrer comment est née la nécessité des armoiries. Cette nécessité s'est faite sentir jusque dans les temps les plus récents. Les fanions, pavillons, armoiries n'ont pas disparu de nos jours.

Il est prouvé que les Confédérés décidèrent, avant la bataille de Laupen, de porter, du plus grand au plus petit, le même signe de reconnaissance connu sur les habits : une croix blanche. Pourquoi? Parce qu'ils craignaient que, séparés par l'aedeur du combat, ils n'en vinssent à se battre entre eux. Il en a été de même pour les premières guerres de Zurich, les guerres de Bourgogne, la guerre de Souabe, et les campagnes d'Italie.

Cet insigne était naturellement fait de la manière la plus simple: deux rectangles d'étoffe blanche, très allongés et disposés en croix. Il n'existait pas de prescriptions concernant les proportions ou les dimensions de

POUR CHAQUE JOUR DE LA SEMAINE

DU JEUDI 30 OCTOBRE AU MERCREDI 5 NOVEMBRE.

JEUDI
Rien n'est fatigant si c'est fait de bon cœur. (Jefferson.)

VENDREDI
La langue tue plus de gens que l'épée. (Prov. turc.)

SAMEDI
On renonce à ses erreurs le plus tard que l'on peut. (Montesquieu.)

DIMANCHE
On perd tout le mérite des bienfaits quand ils ne sont pas renouvelés. (Mme de Puisieux.)

LUNDI
Les plus grandes réputations ne sont pas toujours les mieux fondées. (Saint-Réal.)

MARDI
L'homme qui n'est pas content de peu n'est content de rien. (Epicure.)

MERCREDI
Celui qui craint tout ne tente rien. (Max. lat.)

Pour la réorganisation des finances fédérales

La commission consultative pour la réorganisation des finances fédérales a siégé à Berne, sous la présidence de M. le conseiller fédéral Weber, qui a donné d'abord des renseignements sur les efforts de l'administration pour réaliser de nouvelles économies; il a pu annoncer que l'excédent de dépenses prévu dans le budget de l'année prochaine a été notablement réduit par rapport au premier projet. La commission a examiné en détail la question des sources fiscales qui doivent être attribuées à la Confédération et, à la majorité, elle arriva à la conclusion qu'on ne peut envisager un impôt fédéral sur les successions ni un impôt fédéral à la source sur le rendement des titres suisses. Si l'imposition des personnes morales était réservée exclusivement à la Confédération, il s'ensuivrait également des conséquences si graves pour les finances cantonales et communales que cette proposition ne peut être faite.

On discute en détail la proposition de combiner divers impôts sur le rendement (qui frapperaient le produit du travail et le rendement des titres) avec un impôt sur les bénéfices répartis par les personnes morales et un impôt sur la masse successorale, ainsi que la question d'un impôt fédéral direct. Sur la structure qu'il faudrait donner à ce dernier, les opinions divergent. La majorité a été d'avis que cet impôt devrait prendre davantage en considération l'imposition de la fortune par les cantons. Le département des finances et des douanes a été prié d'examiner de plus près la question de la limitation de cet impôt quant au temps et quant au fond, ainsi que son application à un but précis.

La commission a souligné que la nouvelle organisation ne doit pas avoir de conséquences fâcheuses pour les finances cantonales. Il ne faudrait donc pas modifier trop profondément les parts cantonales aux impôts fédéraux.

LA SUISSE ET L'EUROPE ACTUELLE

(Suite de la 1ère page)

NOTRE NEUTRALITE

La politique étrangère de la Suisse est faite de traditions et d'expériences. C'est l'instinct de conservation d'un peuple montagnard qui depuis des siècles a eu à soutenir des négociations avec des partenaires beaucoup plus puissants que lui. Pratiquement depuis la bataille de Marignan, les Suisses ont abdicqué tout esprit de conquêtes, et après les guerres napoléoniennes, en 1814-1815, le Congrès de Vienne acceptait et ratifiait le principe de notre neutralité armée. Cette conception est devenue ainsi la base de notre politique étrangère et de nos rapports avec tous les Etats étrangers. Il est certain que de nos jours, l'application de ce principe n'est plus aussi facile et simple qu'au siècle dernier.

Les changements survenus dans le monde après la guerre de 1914-18, ont eu des répercussions profondes sur notre politique étrangère. L'entrée de la Suisse à la défunte S.D.N. dont l'ancien président de la Confédération M. G. Molta a été le principal artisan, n'a été rendue possible que par la DECLARATION DE LONDRES de 1920; celle-ci reconnaissait la neutralité de la Suisse, comme contribution au maintien de la Paix, et la dispensait de participer à d'éventuelles sanctions militaires ordonnées contre un Etat qui les aurait encourues. Cependant, dès 1933, en Allemagne, Hitler et son idéologie, nous prouvaient qu'il nous était impossible de continuer dans cette voie sans faire courir au pays de sérieux risques, et en 1938 il fallut revenir à la neutralité absolue; armer le pays sur le plan militaire aussi bien que sur celui de la politique et de l'idéologie. L'épreuve fut rude mais salutaire elle ouvrit un fossé pendant des années entre nous et des voisins avec qui pourtant, jusque là nous avions fait assez bon ménage.

Après la défaite de l'Allemagne, nous nous trouvons en face de plusieurs problèmes. Deux pays qui touchent nos frontières sont encore occupés militairement et leurs statuts ne sont pas définis par les vainqueurs.

Nous sommes résolus à maintenir et défendre notre manière de vivre démocratiquement, et de pouvoir exprimer librement nos opinions politiques tant qu'elles ne mettent pas en danger la vie du pays.

La neutralité inconditionnelle doit être la seule ligne de conduite de notre gouvernement dans sa politique étrangère, et nous ne pouvons adhérer à aucun Bloc ou Système d'ALLIANCES.

Dans ces conditions, il n'est pas possible que la Suisse devienne membre de L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, de la CHARTE de SAN-FRANCISCO ou du PLAN ATLANTIQUE, pas plus que d'adhérer au plan dernier-né, le CONSEIL DE L'EUROPE, qui a son siège à Strasbourg.

En revanche, et c'est ce que nous avons fait et ferons, donnons notre appui à toute entreprise humanitaire. Il est naturel que nous prêtions notre concours aux différentes organisations techniques, mais non politiques qu'ont créés les Nations Unies, telle que la Cour Internationale de Justice à La Haye, l'Organisation Internationale du Travail à Genève, l'UNESCO, la P.O.A. dont le professeur Wahlen dirige un des services, l'Organisation Mondiale de la Santé, ainsi que plusieurs organisations internationales pour venir en aide aux réfugiés et aux enfants. La Suisse a également donné son appui à l'O.E.C.E. et à l'Union Européenne des Paiements.

Il est évident, qu'en dehors de toute politique, le courant naturel des échanges commerciaux nous relie à l'économie du monde occidental, mais ne nous empêche pas d'avoir des relations commerciales avec des



ENTREPRISES ELECTRIQUES FARAD

Prop. Ch. A. HALBHEER
Rue Nabi Daniel, 6, 1er Et.

TOUS GENRES D'INSTALLATIONS ELECTRIQUES

— REPARATIONS —
— ENTRETIEN —

Téléphone 24914
(Siemens Orient S.A.)

PRENEZ GARDE!

L'eau glacée détraque le foie, l'eau gazeuse ballonne l'estomac, mais...

MENJICA

(Menthe, Mélisse, Camomille) quelques gouttes rafraîchit l'eau et facilite la digestion

Produit WEISER

Le nom garantit la qualité. Prix P.T. 20 et 30 le flacon. Dans toutes les bonnes Pharmacies et Drogueries

THE COLONIAL STORES

TH. N. SYMEONIDIS
4, RUE TEWFIK
PHONES 21228 et 21229
ALEXANDRIA
FOR QUALITY GROCERIES AND PROVISIONS WINES AND SPIRITS
R.C. 2771

ELECTRICITE LUIGI MASCHIO

13, Rue Sélim Kapitan
Téléphone 27872
ALEXANDRIE — Egypte

Tous genres d'applications
Canalisations électriques pour force et éclairage
Sonneries, Microphones, etc.
Réparations de dynamos, etc.
Bonnes références

Macdonald's

Special Soda Water

Makes a Good Drink Taste Better

MACDONALD'S MINERAL WATERS
8, Elaria Causse, Tel. 3870, CAIRO,
26, Found 1st Street, Alexandria

Conférence de revision des conventions ferroviaires internationales

Invitée par le conseil fédéral, la 5ème conférence pour la révision des conventions internationales concernant le transport des voyageurs, des bagages et des marchandises par chemins de fer, s'est réunie le 15 octobre à Berne. M. R. Cottier, directeur de l'Office central des transports internationaux par chemins de fer à Berne, a fait à cette occasion une conférence de presse, au cours de laquelle il a montré le sens et l'importance des travaux de cette conférence.

M. Cottier a indiqué tout d'abord que plus de 100 délégués représentant plus de vingt-huit Etats y participent et qu'il s'agit en l'occurrence de la révision périodique des deux traités de droit public qui régissent le droit européen des transports par chemins de fer. Ces traités s'appliquent à l'heure actuelle sur le territoire de 23 Etats européens, parcourus par environ 250.000 km. de lignes ferrées. Mais l'on prévoit pour un proche avenir l'extension de leur champ d'application à la Grande Bretagne et à quelques Etats du Proche-Orient, savoir l'Iraq, le Liban et la Syrie, qui ont manifesté l'intention d'adhérer aux conventions révisées.

La première convention sur le trafic international des marchandises fut signée le 14 octobre 1890 et mise en vigueur le 1er janvier 1893 entre l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la France, la Hongrie, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Russie et la Suisse. Au cours des années, les autres Etats européens adhérèrent à la convention; seule la Russie en est sortie après la fin de la première guerre mondiale. Jusqu'à maintenant, la convention a été révisée à quatre reprises. Le texte actuellement applicable date du 1er octobre 1938. Conséquence des événements de guerre, la révision, qui statutairement devait avoir lieu en 1943, dut être ajournée, et ce n'est que lorsque les chemins de fer européens se furent relevés des désastres de la guerre, qu'il devint possible, en 1949, de reprendre les travaux préliminaires de révision.

La convention réglant le trafic des marchandises (en abrégé CIM) fixe les rapports juridiques entre les chemins de fer et leurs clients dans le transport des marchandises empruntant le territoire de

deux Etats contractants au moins. Elle stipule en première ligne la responsabilité collective de tous les chemins de fer participant à un transport et délimite l'étendue de leur responsabilité. La plupart des Etats européens ont, quant à la forme et quant au fond, largement adapté leurs règlements ferroviaires à la convention internationale.

En 1923, une convention semblable fut conclue pour le trafic international des voyageurs et des bagages. Toutefois sur des points essentiels il n'a pas été possible d'arriver à une uniformisation dans le trafic des voyageurs.

Du point de vue organique, un secrétariat permanent a été créé. L'Office central des transports internationaux par chemins de fer, qui est placé sous la haute surveillance du conseil fédéral, est chargé de faciliter et d'assurer l'exécution des conventions.

La conférence de révision de 1938 n'ayant pas répondu à tous les espoirs mis en elle, l'Office central s'est vu obligé cette fois de s'engager sur des voies nouvelles. Les propositions d'amendements aux deux conventions ont été traitées, en présence des milieux d'usagers et des représentants des chemins de fer, dans 4 commissions, qui firent séparément, ou en commun, plusieurs sessions. Le résultat de leurs travaux est maintenant soumis à la conférence de révision, dont la durée pourra de la sorte être ramenée à une dizaine de jours.

Parmi les nombreuses modifications que proposent les commissions, il convient de relever les suivantes: Pour faciliter l'adhésion de la Grande-Bretagne, il a fallu créer des dispositions spéciales concernant le passage du Channel sur lequel s'appliquera non pas le droit ferroviaire, mais le droit maritime. Dans un nouvel article, seront dorénavant énumérées les causes exonératoires de responsabilité dont le voiturier pourra se prévaloir, s'il est constaté que la perte ou l'avarie des marchandises est survenue pendant le trajet maritime. Une seconde modification essentielle dans la structure des conventions, c'est l'introduction d'un droit de disposition en faveur du destinataire sur la marchandise alors qu'elle se trouve en cours de route. C'était l'un des postulats principaux des Etats de l'est européen. Il faut mentionner en outre que les délais de livraison afférents au trafic des marchandises ont été notablement réduits, que le transport des marchandises du domicile de l'expéditeur à celui du destinataire a reçu une impulsion nouvelle, et que les règles de responsabilité ont été remaniées. A ce propos, fait particulièrement important pour la jurisprudence, on a éliminé la notion de « force majeure », remplacée par la formule « circonstances que le chemin de fer ne pouvait pas éviter et aux conséquences

desquelles il ne pouvait pas obvier », connue au surplus déjà dans le règlement de transport suisse. D'une façon générale, on peut soutenir que l'on a essayé de tenir compte aussi bien des vœux de la clientèle tendant à un service meilleur de la part du chemin de fer, que des postulats du chemin de fer souhaitant davantage de souplesse dans les prescriptions.

Certaines questions à caractère diplomatique et politique, n'ont pas été abordées par les commissions, mais s'en sont tranchées par la conférence de révision elle-même. Il s'agit de savoir tout d'abord si l'on admettra la conclusion d'accords régionaux, désirés par les Etats de l'est, qui ont déjà conclu avec la Russie un accord de ce genre, dérogeant sur des points précis aux dispositions des conventions. La position juridique de l'Allemagne au sein des Etats de l'Union fera également l'objet d'un débat. Enfin, des propositions ont été déposées au sujet de la création d'un Office central et de l'extension de la procédure arbitrale prévue dans les conventions, au sujet de laquelle on envisageait d'introduire un système mieux adapté aux tendances du droit moderne en matière de conciliation et d'arbitrage.

Plusieurs problèmes devront être réservés pour une conférence de révision ultérieure, notamment la responsabilité du chemin de fer pour mort et blessures de voyageurs, à régler en collaboration avec d'autres organisations au cours des années prochaines, de même le développement des transports mixtes chemin de fer — route et chemin de fer — avion, qui prennent une importance toujours plus grande non seulement dans le trafic des voyageurs, mais aussi dans les transports de marchandises, et qu'il s'agit de coordonner de façon progressive.

Enfin, dans deux domaines à part, celui des wagons de particuliers et celui des containers, où il était particulièrement urgent de légiférer, une procédure spéciale, prévue par une conférence de révision extraordinaire qui s'est tenue en mai 1950, a permis déjà de mettre au point deux règlements qui entreront en vigueur le 1er janvier 1953.

KHEDIVAL MAIL LINE S.A.E.

SERVICE RAPIDE DE LUXE

ALEXANDRIE - GENES - MARSEILLE - NAPLES

par le s.s. "EL MALEK FOUAD"

Prochains départs :
Vendredi 31 Octobre
Vendredi 14 Novembre

Vendredi 28 Novembre
Vendredi 12 Décembre
etc., etc.

ALEXANDRIE - BEYROUTH

par le s.s. "EL MALEK FOUAD"

Prochains départs :
Lundi 10 Novembre
Lundi 24 Novembre

Lundi 8 Décembre
Lundi 22 Décembre
etc., etc.

ALEXANDRIE - NEW-YORK

(via Beyrouth — Naples — Gènes)

Prochains départs :
s/s « MOHAMED ALI EL-KEBIR » 3 Novembre
etc., etc.

(R.C.A. 16708)

s/s PACE

RAPIDITE LUXE GONFORT

d'Alexandrie directement pour:
NAPLES - MARSEILLE - GENES

et Service régulier Alexandrie/Beyrouth

Pour renseignements et billets, s'adresser à :
G. BEYTS & Co.
(INNES, BROWN & ANSARA, Succurs.)
Alexandrie : 26, Rue Fouad 1er — Tél. 22217 — R.C.A. 29037
Le Caire : 45, Rue Malika Farida — Tél. 42978
ainsi qu'à toutes les Agences de Voyage

BARCLAYS BANK

(DOMINION, COLONIAL AND OVERSEAS)

LONDON OFFICES:
29, Gracechurch Street E.C. 3, Circus Place, London Wall, E. C. 2.
Oceanic House, 1, Cockspur Street, S.W. 1.

CAPITAL AUTHORISED ... £ 15,000,000
CAPITAL PAID UP ... £ 9,276,875
RESERVE FUND ... £ 7,200,000
C.R. Alexandria No. 92
OVER 600 BRANCHES

Egypt, Sudan, Palestine, Cyprus, Eritrea, Libya, Union of South Africa, The Rhodesias, Kenya, Uganda, Tanganyika, Portuguese East Africa, Nyasaland, South-West Africa, British West Africa, British Guiana, British West Indies, British Honduras, Mauritius, Liverpool, Manchester, Gibraltar, Malta, New-York (Agency) and Hamburg.

HEAD OFFICE : 54, LOMBARD STREET, LONDON, E.C. 3.

ASSOCIATED BANKS :
BARCLAYS BANK (CANADA) : Montreal, Toronto and Vancouver.
BARCLAYS BANK (FRANCE) LIMITED, Branches in France and Algeria.

The Bank acts as Correspondent for Home, Colonial and Foreign Banks.
AFFILIATED TO BARCLAYS BANK LIMITED.

Congrès suisse pour la défense de la paix

A Zurich a eu lieu un « congrès suisse pour la défense de la paix » qui a groupé environ 600 délégués et une centaine d'autres personnes.

Le publiciste Hugo Kramer, de Genève, a parlé du désarmement. Le professeur André Bonnard, communiste de Lausanne, a fait un exposé sur les échanges culturels entre l'est et l'ouest. La communiste Gertrud Weker, de Berne, a parlé de la guerre bactériologique, tandis que M. Martin Stohler, communiste de Bâle, a parlé des échanges économiques accrus entre l'ouest et l'est. Une résolution a été adoptée disant que le congrès suisse pour la défense de la paix groupant des hommes et des femmes de conceptions très diverses sur les causes des dangers de guerre ont la volonté commune de défendre la paix. Une deuxième résolution pose six revendications : victoire du système des négociations sur l'emploi de la force, interdiction des armes servant à l'empoisonnement des masses, introduction d'un statut légal en faveur des réfractaires, organisation en Suisse d'une conférence de désarmement, convocation d'une conférence suisse pour l'étude des questions allemandes et encouragement de toutes les initiatives tendant à favoriser le commerce avec les pays de l'est.

Radio-Moscou a diffusé une très large information sur le Congrès suisse pour la défense de la paix à Zurich.

Pro Jura et le Comité de Moutier

Le Comité de l'Association «Pro Jura» a voté, au bulletin secret, la résolution ci-après, concernant les relations de l'association avec le Comité de Moutier:

«En contact étroit avec les deux autres associations jurassiennes (Société jurassienne d'émulation et ADIJ) (Association pour la défense des intérêts du Jura), le Comité de «Pro Jura» s'est efforcé, depuis de nombreux mois, de trouver une solution à la crise qui s'est déclenchée autour du Comité de Moutier.

Aujourd'hui, le comité de «Pro Jura» décide de retirer sa délégation au Comité de Moutier, lors de la prochaine séance des mandants, mais au plus tard le 30 novembre 1952. Le bureau de «Pro Jura» est chargé de continuer à participer aux pourparlers en cours en vue de sauvegarder l'unité jurassienne.

L'INVENTEUR DE LA CELLOPHANE FETE SES 80 ANS

Le fondateur de l'industrie des pellicules de viscosse, le Zurichois Jacques Edwin Brandenberger, a fêté le 19 octobre son 80ème anniversaire.

Après de longs essais et après avoir surmonté des difficultés infinies, M. Brandenberger réussit, en 1908, à Thon-les-Vosges (France) à produire, en bande continue le film de viscosse. Il donna le nom de « cellophane » au nouveau produit qui, depuis 1913, a été mis sur le marché mondial par la société « La Cellophane S.A. à Paris », dont M. Brandenberger était administrateur-délégué et dont il est encore administrateur.

L'industrie mondiale créée par M. Brandenberger occupe de nos jours des centaines de milliers d'ouvriers.

M. E. Brandenberger est, depuis 1930, chevalier de la Légion d'honneur. En 1937, l'Institut Franklin à Philadelphie lui attribua la « Golden Elliot Cresson Medal », distinction qui a aussi été décernée à Einstein.

NOTRE NEUTRALITE

La politique étrangère de la Suisse est faite de traditions et d'expériences. C'est l'instinct de conservation d'un peuple montagnard qui depuis des siècles a eu à soutenir des négociations avec des partenaires beaucoup plus puissants que lui. Pratiquement depuis la bataille de Marignan, les Suisses ont abdicqué tout esprit de conquêtes, et après les guerres napoléoniennes, en 1814-1815, le Congrès de Vienne acceptait et ratifiait le principe de notre neutralité armée. Cette conception est devenue ainsi la base de notre politique étrangère et de nos rapports avec tous les Etats étrangers. Il est certain que de nos jours, l'application de ce principe n'est plus aussi facile et simple qu'au siècle dernier.

Les changements survenus dans le monde après la guerre de 1914-18, ont eu des répercussions profondes sur notre politique étrangère. L'entrée de la Suisse à la défunte S.D.N. dont l'ancien président de la Confédération M. G. Molta a été le principal artisan, n'a été rendue possible que par la DECLARATION DE LONDRES de 1920; celle-ci reconnaissait la neutralité de la Suisse, comme contribution au maintien de la Paix, et la dispensait de participer à d'éventuelles sanctions militaires ordonnées contre un Etat qui les aurait encourues. Cependant, dès 1933, en Allemagne, Hitler et son idéologie, nous prouvaient qu'il nous était impossible de continuer dans cette voie sans faire courir au pays de sérieux risques, et en 1938 il fallut revenir à la neutralité absolue; armer le pays sur le plan militaire aussi bien que sur celui de la politique et de l'idéologie. L'épreuve fut rude mais salutaire elle ouvrit un fossé pendant des années entre nous et des voisins avec qui pourtant, jusque là nous avions fait assez bon ménage.

Après la défaite de l'Allemagne, nous nous trouvons en face de plusieurs problèmes. Deux pays qui touchent nos frontières sont encore occupés militairement et leurs statuts ne sont pas définis par les vainqueurs.

Nous sommes résolus à maintenir et défendre notre manière de vivre démocratiquement, et de pouvoir exprimer librement nos opinions politiques tant qu'elles ne mettent pas en danger la vie du pays.

La neutralité inconditionnelle doit être la seule ligne de conduite de notre gouvernement dans sa politique étrangère, et nous ne pouvons adhérer à aucun Bloc ou Système d'ALLIANCES.

Dans ces conditions, il n'est pas possible que la Suisse devienne membre de L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, de la CHARTE de SAN-FRANCISCO ou du PLAN ATLANTIQUE, pas plus que d'adhérer au plan dernier-né, le CONSEIL DE L'EUROPE, qui a son siège à Strasbourg.

En revanche, et c'est ce que nous avons fait et ferons, donnons notre appui à toute entreprise humanitaire. Il est naturel que nous prêtions notre concours aux différentes organisations techniques, mais non politiques qu'ont créés les Nations Unies, telle que la Cour Internationale de Justice à La Haye, l'Organisation Internationale du Travail à Genève, l'UNESCO, la P.O.A. dont le professeur Wahlen dirige un des services, l'Organisation Mondiale de la Santé, ainsi que plusieurs organisations internationales pour venir en aide aux réfugiés et aux enfants. La Suisse a également donné son appui à l'O.E.C.E. et à l'Union Européenne des Paiements.

Il est évident, qu'en dehors de toute politique, le courant naturel des échanges commerciaux nous relie à l'économie du monde occidental, mais ne nous empêche pas d'avoir des relations commerciales avec des

NOTRE NEUTRALITE

La politique étrangère de la Suisse est faite de traditions et d'expériences. C'est l'instinct de conservation d'un peuple montagnard qui depuis des siècles a eu à soutenir des négociations avec des partenaires beaucoup plus puissants que lui. Pratiquement depuis la bataille de Marignan, les Suisses ont abdicqué tout esprit de conquêtes, et après les guerres napoléoniennes, en 1814-1815, le Congrès de Vienne acceptait et ratifiait le principe de notre neutralité armée. Cette conception est devenue ainsi la base de notre politique étrangère et de nos rapports avec tous les Etats étrangers. Il est certain que de nos jours, l'application de ce principe n'est plus aussi facile et simple qu'au siècle dernier.

Les changements survenus dans le monde après la guerre de 1914-18, ont eu des répercussions profondes sur notre politique étrangère. L'entrée de la Suisse à la défunte S.D.N. dont l'ancien président de la Confédération M. G. Molta a été le principal artisan, n'a été rendue possible que par la DECLARATION DE LONDRES de 1920; celle-ci reconnaissait la neutralité de la Suisse, comme contribution au maintien de la Paix, et la dispensait de participer à d'éventuelles sanctions militaires ordonnées contre un Etat qui les aurait encourues. Cependant, dès 1933, en Allemagne, Hitler et son idéologie, nous prouvaient qu'il nous était impossible de continuer dans cette voie sans faire courir au pays de sérieux risques, et en 1938 il fallut revenir à la neutralité absolue; armer le pays sur le plan militaire aussi bien que sur celui de la politique et de l'idéologie. L'épreuve fut rude mais salutaire elle ouvrit un fossé pendant des années entre nous et des voisins avec qui pourtant, jusque là nous avions fait assez bon ménage.

Après la défaite de l'Allemagne, nous nous trouvons en face de plusieurs problèmes. Deux pays qui touchent nos frontières sont encore occupés militairement et leurs statuts ne sont pas définis par les vainqueurs.

Nous sommes résolus à maintenir et défendre notre manière de vivre démocratiquement, et de pouvoir exprimer librement nos opinions politiques tant qu'elles ne mettent pas en danger la vie du pays.

La neutralité inconditionnelle doit être la seule ligne de conduite de notre gouvernement dans sa politique étrangère, et nous ne pouvons adhérer à aucun Bloc ou Système d'ALLIANCES.

Dans ces conditions, il n'est pas possible que la Suisse devienne membre de L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, de la CHARTE de SAN-FRANCISCO ou du PLAN ATLANTIQUE, pas plus que d'adhérer au plan dernier-né, le CONSEIL DE L'EUROPE, qui a son siège à Strasbourg.

En revanche, et c'est ce que nous avons fait et ferons, donnons notre appui à toute entreprise humanitaire. Il est naturel que nous prêtions notre concours aux différentes organisations techniques, mais non politiques qu'ont créés les Nations Unies, telle que la Cour Internationale de Justice à La Haye, l'Organisation Internationale du Travail à Genève, l'UNESCO, la P.O.A. dont le professeur Wahlen dirige un des services, l'Organisation Mondiale de la Santé, ainsi que plusieurs organisations internationales pour venir en aide aux réfugiés et aux enfants. La Suisse a également donné son appui à l'O.E.C.E. et à l'Union Européenne des Paiements.

Il est évident, qu'en dehors de toute politique, le courant naturel des échanges commerciaux nous relie à l'économie du monde occidental, mais ne nous empêche pas d'avoir des relations commerciales avec des